

# JOURNAL DE LYON

Bureaux de VENTE : rue Centrale, 34.

ÉDITION DU MATIN

Bureaux de VENTE : rue Centrale, 34.

La rédaction ne répond pas des articles publiés et ne se charge pas de les renvoyer. — Toute lettre non affranchie ou insuffisamment affranchie sera rigoureusement refusée.

Rédacteur en chef :

A. SCHNEEGANS

Ancien député du Rhône.

ANNONCES ANGLAISES

30 c. la ligne

PRIX DE L'ABONNEMENT :

Ville de Lyon : 9 fr. Six mois : 15 fr. Un an : 36 fr.

Département du Rhône : 10 fr. — 20 fr. — 40 fr.

Autres départements : 12 fr. — 22 fr. — 46 fr.

A l'étranger, le port en sus.

Les Abonnements partent du 1<sup>er</sup> et du 15 de chaque mois.

ADMINISTRATION ET BUREAUX

A LYON

41, Rue de l'Hôtel-de-Ville, 41

Gérant :

C. THÉNÉSY

Imprimeur à St. Etienne, Lyon.

Le prix de l'abonnement est payable d'avance; on ne servira pas les demandes non accompagnées d'un mandat sur la poste à l'ordre du Gérant.

## NOUVELLES DU JOUR

24 novembre.

Aucune résolution n'a encore été prise, mais le dénouement de la crise flotte toujours incertain. Les renseignements les plus précis abondent sur les déclarations faites par M. Thiers à la commission de Kerdrel. Le secret n'a pas été gardé : les journaux de Paris nous ont en effet communiqué les plus intéressantes. Le *Soir* publie un résumé très-complet du discours prononcé hier par M. Thiers devant la commission. La *Correspondance républicaine* est plus explicite encore. d'autres feuilles encore, le *Sicé*, les *Débat*, le *Bulletin conservateur républicain*, ont leur version. Toutes ces informations ont trop concordantes par le fond des idées pour ne pas être exactes : elles ne diffèrent que par de légères nuances. Un point sur lequel elles s'accordent d'une façon très-remarquable, c'est l'accord avec laquelle M. Thiers se maintient sur le terrain du message. Les différents points principaux sur l'opinion émise par M. Thiers sur la responsabilité ministérielle. M. Thiers est resté plus de deux heures au sein de la commission et il a parlé pendant plus d'une heure et demie avec cette verve irrésistible qu'on lui connaît. Nous publions plus loin de longs détails sur les explications qu'il a fournies, et nous appelons l'attention de nos lecteurs sur l'ensemble de ces révélations qui sont l'événement du jour.

Immédiatement après l'entrevue, il y a eu conseil des ministres. La commission est restée en séance, continuant à délibérer. La question est pour elle, comme avant, de savoir si elle approuvera ou n'approuvera pas le message. A ce point de vue, elle n'a rien, absolument rien gagné, et M. Thiers lui tient tête à ce sujet plus hautement, plus impitoyablement que jamais.

Au reste, pendant qu'elle délibère, le pays tout entier, de son côté, prend vivement parti pour M. Thiers et se prononce contre elle. Le mouvement d'adhésion à la politique présidentielle s'accroît. Les démonstrations des conseils municipaux, des chambres de commerce vont se multipliant. Hier les journaux nous apportaient le texte des adresses envoyées au président de la République par les municipalités de Nantes, de Lille, d'Angers, d'Auxerre, de Perpignan, de Bar-le-Duc, de Guéret, de Sens, etc. Aujourd'hui on signale plusieurs adresses nouvelles, une entre autres du tribunal de commerce de Mâcon, du conseil municipal de la même ville, et une troisième des habitants mâconnais. Les signataires, après avoir fait acte d'adhésion aux déclarations du message, demandent la prorogation des pouvoirs du président de la République et le renouvellement partiel de la Chambre, si on n'obtient pas un renouvellement total.

D'un autre côté, on dément la nouvelle que les maires de Paris soient allés rendre visite à M. Thiers. C'est le *Bien public* qui déclare que le fait est inexact. — Une telle démarche, dit la feuille officieuse, n'aurait d'autres résultats que de troubler les esprits déjà assez inquiets, et son opportunité, non plus que l'adresse dont on parle, est loin d'être une nécessité de la situation.

La droite s'est naturellement fort émue de ces manifestations de l'opinion publique et cette émotion s'est traduite hier pendant la séance en un nouveau projet... d'interpellation. On trouvera en effet plus loin dans notre compte-rendu de l'Assemblée le texte d'une proposition faite en ce sens par M. Prax-Paris. La discussion en a été fixée après celle de M. de Kerdrel. La triste célébrité de M. de Kerdrel empêcherait-elle M. Prax-Paris de dormir et après l'orage que nous traversons actuellement, sommes-nous menacés d'une tempête nouvelle. Espérons que le bon sens de la majorité, après toute la peine que nous avons échappée à M. de Prax-Paris, réussira à ne pas nous livrer à M. Prax-Paris. Ce serait un véritable tombeau de Charybde en Sylle.

Après une proposition relative aux pensions des blessés de la dernière guerre et qui a été adoptée, l'Assemblée a déclaré dans la séance d'hier l'urgence sur un rapport de M. Laboulaye au sujet des timbres facultatifs à apposer sur les marques de fabrique.

On a repris ensuite la discussion de la loi sur les biens de la famille d'Orléans. M. Bo-

cher a continué son discours interrompu, avant-hier par la fin de la séance. M. Pascal Duprat a soutenu son contre-projet. M. Laurier aussi a pris la parole et il a reconnu la nécessité de réintégrer la famille d'Orléans dans ses propriétés confisquées et de faire une loi en ce sens. M. Brissot est l'avis de M. Pascal Duprat et demande que l'affaire soit dévolue aux tribunaux ordinaires. Après le rejet du contre-projet Duprat, l'Assemblée a adopté les articles 2, 3, 4 et 5 du projet de la commission et enfin l'ensemble du projet. On a décidé, en outre, qu'elle passera à une troisième délibération. La séance a été levée, à 5 heures 55, sans autre incident.

Les nouvelles de l'étranger palissent singulièrement, depuis quelques jours, devant l'intérieur qui présente notre situation intérieure. Elles ne sont pas tout à fait sans importance. A Berlin, à Rome et à Madrid, l'activité parlementaire a repris presque en même temps qu'à Versailles.

La Chambre des députés prussienne se hâte de voter le projet modifié de la réorganisation des cercles : elle l'adoptera sans discussion, et en passant rapidement par-dessus les formalités des trois lectures, afin de le renvoyer d'autant plus vite devant la chambre des seigneurs, et d'en finir avec la crise provoquée par cette loi.

En Italie, c'est la loi des corporations religieuses qui préoccupe l'attention publique. Un projet vient d'être présenté à la Chambre sur cet important sujet. En voici, d'après l'*Italie*, le résumé :

Il applique à la province de Rome les lois de 1806, 1807, 1808 et 1870 concernant la suppression des corporations et la conversion de leurs biens. Toutefois, ce projet maintient les maisons générales ayant un caractère ou un caractère général dans la ville de Rome. Les biens de fondation de ces maisons sont conservés ; mais ils ne pourront pas être accrus, et ces maisons ne jouiront pas de la personnalité civile. Les biens des corporations supprimées continueront à être affectés aux œuvres de bienfaisance qu'on avait eues en vue au moment de leur fondation.

Les édifices appartenant aux maisons religieuses de Rome resteront à la disposition des religieux jusqu'à la liquidation de leur pension. Cette liquidation sera faite dans l'espace d'une année. Les biens des corporations religieuses de la ville de Rome seront convertis en rente publique inaliénable.

L'opinion donne les mêmes renseignements, et ajoute que le total du revenu net des corporations est de 7 millions 192,000 fr.

L'opinion est très-divisée en Italie sur cette question de la suppression des corporations religieuses à Rome et de la conversion de leurs biens. Il y a les partisans des mesures radicales et ceux des ménagements. Le bruit court que le ministère lui-même n'est pas tout à fait d'accord sur la portée qu'il convient d'attribuer à la réforme. Une crise ministérielle pourrait bien résulter des débats qui vont avoir lieu à ce sujet.

Quant à l'Espagne, une dépêche nous a apporté des nouvelles de la santé du roi Amédée. Ces nouvelles sont alarmantes. Par suite de la maladie du jeune souverain, les ministres sont restés réunis, le 20, jusqu'à 3 heures du matin. Les bulletins des médecins disent que c'est de rhumatisme et de fièvre que souffre Amédée.

L'état de la péninsule est toujours le même, et les nouvelles qui nous viennent sont d'une monotonie désespérante. Ce sont toujours les mêmes faits de bandes tenant la campagne, menaçant les villes, détruisant les chemins de fer, disparaissant un jour pour reparaître le lendemain, errant d'un point à un autre du royaume, ne laissant aux honnêtes gens ni trêve ni repos. Hier le télégraphe signalait les progrès d'une bande « d'hommes débauchés » attaquant les voyageurs, faisant disparaître les trains sur les voies ferrées, arrachant les religieux. Les détails pittoresques de ces hommes masqués manquaient jusqu'à présent au tableau de l'Espagne.

## LES ENTREVUES DE M. THIERS

AVEC LA COMMISSION KERDREL

On sait que M. Thiers a eu une première entrevue avant-hier avec les membres de la

commission Kerdrel ; il en a eu une seconde hier. Malgré le secret que les membres de cette commission ont promis de garder, plusieurs journaux et correspondances ont eu connaissance des déclarations les plus importantes du président et nous sommes en mesure de donner à nos lecteurs un aperçu très-complet de cette première entrevue. Une correspondance que nous recevons ce matin ajoute que dans la seconde entrevue, hier, les déclarations de M. Thiers ont été encore plus nettement républicaines.

Voici le récit de la première entrevue, tel que le *Soir* le publie :

C'est hier soir, à sept heures, que M. le duc d'Audiffret-Pasquier, président de la commission, et M. Raoul Duval, secrétaire, se sont transportés à l'hôtel de la Préfecture pour inviter, au nom de leurs collègues, le président de la République à se rendre au sein de la commission.

Les sentiments attribués aux deux délégués ont rendu plus sensible à M. Thiers la forme pleine de déférence qu'ils ont donnée à leur demande. La conversation s'est naturellement ressentie de cette première et favorable impression. Les délégués ont protesté de leur volonté de contribuer de toutes leurs forces à rétablir l'entente entre les deux pouvoirs, en conté si nécessaire au bien du pays. De son côté, M. le président de la République a témoigné le désir de faire à l'Assemblée toutes les concessions qui ne lui paraissent pas incompatibles avec les nécessités du gouvernement.

On a donc pris rendez-vous pour aujourd'hui vendredi, deux heures de l'après-midi, dans le bureau n° 9 à l'Assemblée nationale.

Hier une discussion des plus vives s'était élevée, au sein de la commission, sur la forme qu'il convenait de donner à l'entrevue avec le président. Un des membres de la commission, voulant sans doute donner à cette conférence le caractère de la comparution d'un accusé devant ses juges, avait proposé de fixer à l'avance les questions qui seraient posées à M. Thiers et d'interdire à ses collègues de s'écarter du cadre qu'il aurait tracé lui-même.

Ce projet a été fort mal accueilli et a eu pour effet de froisser les légitimes susceptibilités des membres de la commission, qui n'ont pas eu de peine à reconnaître que la proposition de leur collègue était blessante pour M. Thiers en même temps qu'elle constituait une entrave à leur propre liberté. M. Bathie — qui n'est point encore nommé rapporteur, comme plusieurs journaux l'annonçaient à tort d'hier — s'est élevé avec beaucoup de chaleur contre la proposition et a rallié contre elle une forte majorité.

L'intervention de M. Bathie et son succès ont seuls rendu possible la venue de M. Thiers, qui n'aurait pu évidemment consentir à subir ainsi une sorte de question, où tout aurait été prévu, y compris le nombre des coins ordinaires et extraordinaires.

M. le président de la République s'est rendu exactement au rendez-vous donné par la commission à deux heures précises ; deux membres manquaient.

M. le duc d'Audiffret-Pasquier a déclaré d'abord à M. Thiers que les intentions des commissaires étaient toutes conciliantes. M. Thiers a répondu que ce n'était pas lui qui avait soulevé le conflit ; qu'il serait charmé que l'apaisement soit fait dans les esprits, et que, d'un commun accord, il fut possible de trouver une solution qui satisfît l'intérêt général. La commission a demandé des éclaircissements sur trois points principaux :

1° Pourquoi le banquet de Grenoble a-t-il été qualifié dans le message d'incident inévitable ?

2° Pourquoi, au mépris du pacte de Bordeaux, le message a-t-il appelé la République le gouvernement légal du pays ?

3° Comment le gouvernement compte-t-il sortir du *modus vivendi* actuel, et quelles sont les institutions qu'il compte lui substituer ?

Le président de la République a répondu longuement à chacune de ces points :

« La qualification d'incident inévitable, a-

t-il dit, ne s'appliquait nullement, dans ma pensée, d'une façon exclusive au banquet de Grenoble. Quand l'Assemblée s'est séparée, il était question de faire une foule de banquets. Le gouvernement les a empêchés presque tous ; il a pu calmer les agitations qui semblaient prêtes à se produire, sauf dans quelques cas très rares : c'était là une chose « inévitable ». Voilà la pensée du message. Quant au banquet de Grenoble, en lui-même il échappait à la répression légale, parce qu'il avait conservé le caractère d'un banquet privé. Voilà pourquoi, ayant pu et ayant dû interdire la manifestation de Chambéry, le gouvernement a dû se borner à faire, à Grenoble, à maintenir fermement l'ordre, qui n'a nullement été troublé.

Pour ce qui est du discours de Grenoble, a ajouté le président de la République, ma vie toute entière n'a été qu'une protestation contre les doctrines et surtout contre les appétits suscités par ces doctrines. En vérité, ai-je besoin de démentir de pareilles choses ? La France ne me connaît-elle pas, depuis cinquante ans que je suis dans la vie publique ? N'ai-je pas donné des explications suffisantes à la commission de permanence ?

Le président de la commission dit qu'on ne saurait demander à M. le président de la République une réponse plus nette : il aurait dit seulement à désirer que M. Thiers affirmât, dans son message, sa séparation complète avec le parti radical qui doit, dans le pays, se faire à l'alliance clandestine qu'il donne à supposer entre lui et le gouvernement.

M. Thiers a alors repris la parole et, longuement, expliqué ce qu'il entendait par une politique ferme et modérée.

Dans un pays divisé comme le nôtre par tant de partis, a-t-il dit, un gouvernement ne doit être d'aucun parti. Moi-même je n'ai pas été du mien, moi qui ai été le ministre constitutionnel du roi Louis-Philippe. Je me suis fait un devoir de n'être d'aucun parti, et de gouverner avec toutes les intelligences et tous les hommes de bonne volonté, animés d'un sincère patriotisme.

Si je m'étais tu à l'égard du banquet de Grenoble, dans le message, on l'aurait accusé de l'acte. Il a fait trop de bruit pour que j'aie pu garder le silence. J'ai parlé, j'ai combattu les doctrines que j'ai toujours combattues. Je l'ai fait avec le ton qui convient au chef du gouvernement. Je ne pouvais tenir le langage du député engagé dans une discussion. Et, en vérité, il faut un étrange aveuglement ou un étrange parti pris pour faire de moi un radical.

On me demande pourquoi je n'ai pas été plus agressif. J'ai été loquace, je le crois, et pas agressif. J'ai combattu comme un homme politique doit le faire. En discutant, j'aurais pu prendre un autre ton. Mais dans un document de cette nature, j'ai pris le ton élevé et ferme, je crois, d'un homme d'Etat. Il me semblait qu'aucune équivoque ne pouvait subsister.

Et quand, oubliant les services rendus, on m'interpellait comme on l'a fait, j'avais le droit de me réfréter l'explication qu'avais donnée à la commission de permanence.

La question est ailleurs. C'est l'esprit général du message qui a déplu, non pas certes qu'il ne fût pas assez conservateur, — tout le monde est obligé de reconnaître qu'il ne pouvait l'être davantage. Il a déplu à une partie de l'Assemblée. On en a trouvé l'esprit trop républicain.

« Eh bien ! voici comment je suis républicain : On m'a remis à Bordeaux la République entre les mains : personne, à cette époque, ne m'a proposé une autre forme de gouvernement : c'est la forme républicaine qui m'a été remise en dépôt ; c'est elle que la loyauté me fait un devoir de rendre au pays. On voulait que je jouasse le rôle d'un traître et que je trahisse la République pour en faire une monarchie. Je n'ai pas pu faire cela. Mon républicanisme, le voici : Si j'avais pu faire de mon pays ce que

j'aurais voulu, j'en aurais fait une Angleterre, plutôt qu'une Amérique ; mais, par les fautes des trois derniers gouvernements, la France a été poussée à la République et, outre mes devoirs de loyauté, mon jugement m'a convaincu qu'il n'y avait que cela de possible.

La loyauté à la parole donnée, la conviction que la monarchie est impossible puisqu'il y a trois dynasties pour un seul trône, tels sont les motifs qui guident ma conduite et mon langage. Si quelqu'un croit que la monarchie est possible, qu'il le dise ! S'il y a une majorité dans l'Assemblée pour la faire, qu'elle le tente : je me retirerai. Mais je ne crois pas que cela soit possible.

On me demande pourquoi je suis venu déchirer le pacte de Bordeaux, comme on dit. Que nous étions-nous promis ? Relisez mes discours. J'ai dit que, si nous voulions constituer, nous nous diviserions, mais que nous pouvions réorganiser, qu'un jour viendrait où il faudrait faire son choix et se prononcer.

Est-il venu ?

Je ne le prétends pas, mais voici ce que je soutiens :

Si tout le monde s'était renfermé dans la réserve convenable, si on était resté dans le pacte de Bordeaux, soit.

Mais tous les partis l'ont rompu. Au dedans et au dehors, on a proclamé d'autres souverains que le souverain légal qui existe aujourd'hui, et tout le monde a fait naître ce sentiment général : il faut faire quelque chose ; il est impossible de rester dans l'état où l'on est.

Je ne suis pas venu proposer de proclamer la République, — comme l'a fait la Convention, — une, indivisible et imprévisible. La perpétuité ne se proclame pas, et j'aurais été ridicule en la proclamant. Tous les gouvernements se disent perpétuels et tous périssent par leur absorbée conduite.

J'ai pensé qu'il fallait tout de suite, avant que la Chambre actuelle cessât d'exister, faire quelques articles organiques, bien modestes, bien simples, mais indispensables pour que le gouvernement pût vivre et fonctionner.

Eh bien ! tout le monde s'alarme de la Chambre prochaine. On exagère la crainte au-delà de toute mesure. Mais quel est le remède ?

Deux Chambres animées d'esprits différents, dont l'une puisse contenir l'autre. Monarchie ou République ne peuvent, à mon avis, se passer de deux Chambres. Je me suis dit qu'il ne fallait pas laisser partir l'Assemblée actuelle sans lui demander au moins de se prononcer sur cette réforme : c'est donc un acte de conservateur que j'ai fait ? Et cela même, l'ai-je proposé ?

Non ! j'aurais cru manquer à la souveraineté de l'Assemblée, si j'avais pris l'initiative. Je me suis borné à lui conseiller d'étudier si elle ne croyait pas avec tout le monde qu'il y eût quelques précautions fort simples à prendre pour assurer l'avenir.

En quoi d'ailleurs, je le demande, ai-je tenté au pacte de Bordeaux ? Je vous ai expliqué que, dans les circonstances actuelles, aucune forme de gouvernement autre que la République n'est possible : cela ne fait pas de doute ; car, enfin, la forme anonyme, c'est la République, et c'est cette forme qui nous régit. Ne nous payons donc pas de mots...

Dans mon message, je n'ai fait qu'une chose, une seule : accentuer fermement les sentiments conservateurs. Tout le monde, depuis deux mois, parle de la nécessité de sortir du provisoire ; ceux-là demandent la dissolution, ceux-ci demandent une constitution. Pour mon compte, je n'ai rien fait de pareil.

Je me suis borné à dire à l'Assemblée :

« Si vous croyez le moment venu de faire des réformes constitutionnelles, faites-le avec un sentiment conservateur et libéral.

Vous dites que je suis de connivence avec les radicaux. Ce sont justement les radicaux qui ne veulent pas reconnaître à l'Assemblée actuelle le droit de faire aucune réforme constitutionnelle ; où donc est la connivence ? Je le dis sans amertume : ce sont ceux qui ne veulent rien faire, qui jouent ainsi, sciemment ou de bonne foi, le jeu des radicaux.

Je le répète une dernière fois : je suis très-disposé, quoique accablé de fatigues et désirant le repos, à faire preuve d'esprit de conciliation et à m'entendre avec la commission pour rétablir l'union nécessaire à la bonne marche des affaires publiques, union qui a déjà si puissamment aidé la réorganisation de la France.

Tel est, sinon le texte exact, du moins le sens très-fidèle des paroles prononcées par M. le président de la République, et à la façon dont ces explications ont été accueillies, il est permis d'espérer que cette première entrevue rendra facile une entente complète entre le gouvernement et l'Assemblée si, comme nous le croyons, la commission, de son côté, se montre animée de l'esprit de conciliation si nécessaire dans une situation grave entre toutes.

La *Correspondance universelle* nous transmet une version du discours de M. Thiers, qui, sans différer précisément de celle du *Soir*, semble compléter davantage la pensée du président de la République.

Nous reproduisons les variantes les plus importantes.

A propos du message, et avant de parler de l'incident de Grenoble, M. Thiers aurait dit :

Mon message a été longuement réfléchi. Il n'a pas été écrit à la légère. Il est l'expression, non d'une opinion personnelle et exclusive, mais de la situation même et de la force des choses. Je n'ai donc rien à y retrancher, rien à y modifier.

A l'égard du banquet de Grenoble, la *Correspondance* n'ajoute rien, dans le fond, au récit du *Soir* ; mais à l'égard des deux autres points, c'est-à-dire sur la proclamation de la République et les moyens de mettre fin au provisoire, la version de la *Correspondance universelle* prête à M. Thiers un langage plus explicite.

Après avoir rappelé qu'il avait reçu à Bordeaux le dépôt de la République et qu'il ne s'était alors engagé devant la Chambre, sans renoncer de contradictoire, qu'à rendre la République, M. Thiers a ajouté qu'il avait, pendant la Commune, renouvelé cet engagement devant le pays.

Il est, en effet, a-t-il dit, une phase de nos récents malheurs, — phase terrible, — qu'avec la prospérité renaissante, on oublie trop généralement, mais dont, moi, j'ai gardé l'affligeant souvenir ; je veux parler de ce moment où Paris, assiégé par nos troupes, l'esprit de la Commune de Paris se propageait, dans toutes les grandes villes de France, avec une effroyable rapidité. Nos angoisses furent terribles alors.

De toutes les villes, nous arrivaient des députations : Lyon, Bordeaux, Marseille, Lille, Le Havre, etc., nous faisaient dire que ce qui contribuait le plus à favoriser l'agitation, la propagande et l'esprit de la Commune, c'était la crainte ou étaient les esprits même les plus révolutionnaires que l'Assemblée et le président de la République ne rétablissent la monarchie.

Je dus repousser ces craintes semées par les agitateurs, et fort de l'accueil fait à mes paroles à Bordeaux, je répétai et renouvelai mon engagement pris au sein de l'Assemblée : Que

Ce serrement de main et ces paroles cordiales redoublèrent le malaise de M. de Méroille, qui rougit jusqu'aux deux yeux.

« Elle ne m'étonne pas de votre part, car je connais et j'apprécie votre loyauté ; je sais aussi l'amitié que vous avez pour moi, pour nous, et je fais maintenant appel à cette loyauté et à cette amitié. Que savez-vous sur le compte de M. de Sainte-Austreberthe ? Parlez franchement, sincèrement, je vous en prie.

Ce n'était point ainsi que M. de Méroille avait cru que les choses se passeraient : il avait cru que M. de bien connaître Sainte-Austreberthe, et ce serait tout. Il voulait s'enfermer dans ce plan ; mais, bon gré, mal gré, il dut répondre aux demandes pressantes de M. Donis.

Alors il tâcha d'expliquer ce qu'était pour lui Sainte-Austreberthe ; mais il n'avait point la science du portrait, et d'ailleurs il n'avait rien de précis à lui reprocher, nulle accusation catégorique à formuler. Après qu'il eut expliqué que c'était un joueur et raconté ce qu'il savait des grandes parties dans lesquelles Sainte-Austreberthe s'était trouvé engagé, il n'eut à répéter que les histoires de femmes qu'il connaissait.

A mesure qu'il parlait M. Donis, tout d'abord manifestement inquiet, se rassérénait. Au milieu du récit qui touchait aux maitresses, l'interrompt.

« Mon cher monsieur de Méroille, dit-il en souriant, je vous réitère mes remerciements ; cependant je ne dois pas vous cacher que votre intervention aurait plus de poids sur moi si la croyance entièrement désintéressée.

Ce voulez-vous dire ?

Je veux dire que ceux qui me croient aveugles se trompent ; je vois clair et sais ce qui se passe autour de moi.

(A suivre.)

## FEUILLETON DU JOURNAL DE LYON

Du 25 Novembre 1872.

## UN MARIAGE

Sous le second Empire

Par Hector MALOT

— Voilà qui est bien, dit-il en rendant le journal à M. Donis ; cet empressement me paraît d'un heureux augure, c'est un indice qu'on tiendra les promesses qu'on nous a faites. C'était justement de ces promesses que je venais vous entretenir ; maintenant ma visite est inutile, puisque vous en savez autant que moi.

Mais M. Donis ne l'entendait pas ainsi ; il voulait au contraire l'histoire complète et détaillée des démarches de Sainte-Austreberthe, et celui-ci lui arrangea un récit qui fit encore plus de plaisir au négociant que ne lui en avait fait la lecture de l'*Officiel*.

Sainte-Austreberthe avait un véritable talent pour composer et débiter des histoires de ce genre. Sans rien préciser, sans nommer personne, sans citer un seul chiffre ou une date, il suit persuader M. Donis que la question si importante de l'amélioration du cours de la Gironde était entrée dans une phase nouvelle.

— Au reste, dit-il avec une modestie parfaite, je n'ai été que la mouche du coche dans cette affaire ; la poire était mûre, il n'y avait qu'à tendre la main pour la recevoir. Tout le monde dans le gouvernement, du haut jusqu'en bas, savait que la question s'imposerait un jour ou l'autre ; et il est bien certain que, si la députation de la Gironde avait voulu s'en occuper, la question serait venue depuis longtemps à l'ordre du jour. Il est donc bien regrettable, en se plaçant à ce seul point de vue, que vous ne soyez plus député.

Et sur ce mot, qui devait donner à réfléchir à M. Donis, il prit congé. Quant à sa demande et à ses espérances, il n'y fit pas la plus légère allusion ; à un certain moment, M. Donis ayant voulu aborder ce sujet, il détournait la conversation pour le rejeter sur la Gironde. Le cours de la Gironde, l'embouchure de la Gironde, le courant, le jusan, les bancs de sable, les dunes, les vases ; il ne paraissait pas qu'il y eût pour lui d'autre affaire au monde que celle-là, et il en parlait si bien, qu'il eût assuré ment cold l'ingénieur du service maritime, si celui-ci s'était trouvé là pour lui faire opposition.

En arrivant sur le quai, Sainte-Austreberthe se trouva face à face avec M. de Méroille qui se préparait à entrer chez M. Donis. M. de Méroille parut stupéfait, et ce fut à peine si il salua Sainte-Austreberthe ; mais celui-ci marcha sur lui en souriant de son sourire des mauvais jours.

— Tant que nous serons à Bordeaux, dit-il, il me paraît convenable que nous gardions en public l'attitude que nous avions autrefois ; n'est-ce pas votre avis ?

— Je n'accepte pas cette leçon, dit M. de Méroille avec roideur.

— Parce que vous n'avez pas réfléchi ; mais tantôt, demain, quand vous aurez compris que nous ne pouvons nous fâcher qu'en disant la vérité, ce qui nous gênerait tous deux, vous verrez que j'ai raison.

— Et s'il me convient de dire la vérité ?

— Dites-la ; seulement je crois que vous auriez tort : vous seriez déshonoré. Mme Donis sera perdue, et vous ne m'empêcherez pas d'épouser Mlle Marthe, car il me sera facile de prouver qu'en vous arrachant le secret de Mme Donis, je n'avais d'autre but que de rompre une liaison coupable et de ramener une femme malheureuse à son mari. Et c'est là un beau rôle. Tout le monde sera pour moi, personne ne sera pour vous. Pensez donc vos paroles avant de parler, et vos actions avant d'agir. Ainsi, dans le cas où votre intention serait en ce moment de m'aller démolir auprès de M. Donis, ce qui me paraît probable, à en juger par votre air redoublé, réfléchissez que vous auriez tort de céder à ce mouvement héroïque. Vous m'avez déjà menacé de vous mettre devant moi et de me barrer le chemin, sérieusement ne faites pas cela. Je ne veux pas comme vous employer le langage de la menace, ce qui n'est pas d'un gentleman ; cependant je vous prévins que si je n'épouse pas Mlle Marthe, vous aurez tout à craindre de moi.

— Le jour où je n'aurai plus de ménagements à garder, je saurai bien vous forcer à vous battre.

— Vous me forcerez à vous tuer, voilà tout ; et si cela vous plaît je me rendrai alors volontiers à votre désir, car si je ne me bats pas avec vous en ce moment, malgré l'envie que vous en avez, ce n'est pas par crainte, c'est parce que vous m'êtes utile, et je ne veux pas commettre la sottise de casser dans un moment de colère une pièce nécessaire à mon jeu.

— Et si je vous fais demain une injure publique ?

— Nous irons nous battre après-demain matin ; seulement j'aurai employé ma soirée de demain à prendre mes précautions pour le cas peu probable où je serais tué par vous. Alors, conformément à ces précautions, M. et M<sup>me</sup> Donis recevraient chacun un exemplaire

de mes photographies. M<sup>me</sup> Donis ne sera donc pas sauvée par ma mort. Elle ne le sera pas davantage par la vôtre, car j'ai toujours en ma possession des fameuses photographies, c'est-à-dire le moyen de faire d'elle ce que j voudrai. Vous voyez que tout ce que vous levez pour sortir de cette situation sera inutile ; elle est désagréable pour vous, j'en conviens ; mais à la fin la faute ? Maintenant que ceci est dit, continuez votre chemin ; je ne veux pas retarder plus longtemps votre visite à M. Donis.

Au moment où Sainte-Austreberthe était parti pour Paris, M. de Méroille était décidé à faire une tentative auprès de M. Donis pour éclaircir celui-ci. Sans doute, il ne dirait pas la vérité entière, mais enfin il s'exprimerait de façon à éveiller l'inquiétude du négociant. Le départ de Sainte-Austreberthe avait arrêté l'exécution de ce projet,

J'avais reçu la République en dépôt et que je remettrais ce dépôt s'il devait être porté atteinte. Cet engagement répété, renouvelé publiquement en deux circonstances mémorables, cet engagement je le maintiendrai. Je n'ai pas l'habitude de trahir mes serments. Si quelques-uns ont compté sur moi pour cela, ils se sont trompés, voilà tout.

Enfin, quant aux moyens de sortir du provisoire, après avoir affirmé sa conviction qu'on ne saurait constituer autre chose que la République, M. Thiers a conclu comme il suit :

Si, par contre, vous pensez comme moi qu'il faut constituer un gouvernement définitif, sans vaine proclamation, et que ce gouvernement ne peut être que celui de la République conservatrice, je suis tout prêt à m'entendre avec vous et à vous faire, en ce qui concerne ma personne, toutes les concessions que vous voudrez, du moment qu'elles ne gêneront que ma personne et ne nuiront pas aux intérêts du pays.

Parmi les questions constitutionnelles dont celui-ci s'occupe : prolongation des pouvoirs du président, renouvellement partiel, seconde Chambre, règlement des relations du président avec l'Assemblée, il y en a de plus ou moins urgentes. Vous déciderez si vous voulez les débattre et quand.

En ce qui me concerne, j'accepte ce que vous appelez le ministère parlementaire ; j'accepte de paraître moins souvent à la Chambre. Enfin, sur tout cela, vous me trouverez très-coulant. Je ne résisterai que là où j'aurai la conviction profonde qu'un grand intérêt public est engagé.

Enfin, messieurs, vous vous plaignez de ce qu'on m'approuvait à gauche et vous y voyez l'effet d'une cause dont vous cherchez à vous rendre compte. Je n'ai certainement pas pour cela un talisman particulier.

J'ai un secret, il est vrai, et ce secret j'y tiens si peu que je vais vous le donner, avec le désir très-sincère que vous en profitiez : « La gauche m'approuvait parce que je veux la République ; veuillez la comme moi, messieurs, et la gauche vous applaudira aussi. »

M. Thiers est retourné hier à deux heures à la commission Kerdrel.

Aujourd'hui M. Thiers est entré à la commission à deux heures et en sort à trois heures 1/2. Tout ce qu'on a pu savoir, c'est qu'il avait été encore plus net qu'avant-hier. On affirme dans les couloirs que la scission est complète. La commission, après le départ de M. Thiers, a continué la discussion et entendu MM. Dufaure et V. Lefranc. Le rapport ne serait déposé que mardi.

On lit dans la Correspondance universelle :

Le président de la République se rend une seconde fois aujourd'hui au sein de la commission Kerdrel. C'est donc lundi seulement au plus tôt que celle-ci pourra déposer son rapport à l'Assemblée.

Les membres de la commission et M. Thiers se sont quittés dans les meilleurs termes qu'il y ait avec une égale concorde de l'urgence et de la gravité des décisions que le pays attend à la fois de l'Assemblée et du gouvernement.

Le président de la République s'est rendu à deux heures au sein de la commission Kerdrel qui était réunie depuis une heure. La nomination du rapporteur ne sera faite qu'après que la commission sera arrivée à une conclusion. Il ne serait pas improbable que les conférences de M. Thiers et de la commission remplissent plusieurs séances.

Dans ce cas ce ne serait pas encore public que le document viendrait en séance publique.

L'impression générale de la commission est qu'on arrivera à une entente. Vu la nécessité de ne pas prolonger indéfiniment l'état de crise ou nous sommes, la commission Kerdrel se trouverait ainsi, par la force des choses, amenée à préparer indirectement les travaux d'une commission constituante.

Les membres composant la commission du centre gauche : MM. Casimir Périer, Laboulaye et E. Picard ont été reçus hier matin, à 10 heures, par le président de la République. Le président leur a fait le plus gracieux accueil, mais n'a pas dissimulé son avis sur l'opportunité de produire des projets de réformes constitutionnelles en ce moment où les esprits sont suffisamment agités par les questions traitées entre la commission de l'Assemblée et le gouvernement. Il est donc permis de croire que le centre gauche n'aura à saisir l'Assemblée de ses projets de réforme que dans le cas où le président de la République et l'Assemblée ne parviendront pas à s'entendre et que jusque-là la fraction de la Chambre laissera toute liberté à M. Thiers pour agir comme il l'entend dans le sens de ces réformes.

Tout le monde sait qu'il s'est opéré un changement dans l'allure et dans la pensée des groupes de la droite depuis la dernière session de l'Assemblée. Dans les commencements du régime actuel, lors des élections de février 1871, pendant la Commune et immédiatement après cette insurrection, leur attitude n'avait rien de cette témérité agressive et violente ; la plupart d'entre les futurs députés de la droite s'étaient présentés aux électeurs sous une mention républicaine ; plus tard on a pu, en maintes occasions, relever dans leur conduite un sens patriotique qui parfois leur faisait faire au pays le sacrifice de leurs idées de parti.

Aujourd'hui, il n'en est plus ainsi. Ces dispositions ont été se modifiant petit à petit, et nous sommes arrivés à un moment où chacun peut constater que la droite a rompu absolument avec ces velléités de sagesse du temps jadis, pour se jeter dans une politique de violence et d'agitation. Des journaux modérés et réfléchis, comme le *Temps* et les *Débats*, sont amenés à signaler ce changement déplorable, et l'on n'a qu'à lire les organes habituels de la pure pensée de la droite, pour n'en plus pouvoir douter un instant.

Une correspondance versailloise d'un des journaux que nous citons le plus volontiers montrait hier d'une façon très nette le chemin que la droite a parcouru depuis deux ans. Elle constatait qu'à mesure que les souvenirs de la guerre et de la Commune se sont éloignés, les députés de la majorité ont perdu ce sentiment qui leur fai-

sait crier naguère : la France avant tout ! L'esprit de parti a obscurci chez eux le culte de la patrie. »

Ils avaient accepté la République comme une sorte de gouvernement anonyme et provisoire qui laissait le champ libre aux espérances ; mais quand ce champ s'est rétréci, quand cette République a pris un corps, quand elle a menacé de devenir définitive, quand enfin elle a annoncé des instincts politiques et religieux peu compatibles avec l'idéal théocratique, ou aristocratique, ou simplement doctrinaire ; alors une profonde irritation s'est emparée des royalistes. Ils ont déclaré tout préférer à un si grand mal. Ils se sont accoutumés à envisager sans trop d'effroi, et comme une épreuve peut-être nécessaire, les malheurs qui, en prévenant la fondation d'un régime abhorré, auraient quelque chance de leur ramener un roi légitime. M. Thiers a en face de lui un parti nombreux, dont les fractions longtemps ennemies agissent aujourd'hui d'accord, qui est animé pour le régime républicain de l'horreur la plus profonde, et qui ne redoute qu'à moitié des catastrophes au bout desquelles il se voit à entrevoir le paradis promis à la foi.

Vient-on se rendre compte de l'intensité de ce sentiment qui pousse en ce moment les partis de la droite contre M. Thiers et contre la forme de gouvernement qu'il a déclarée être le « gouvernement légal » ? Qu'on lise les journaux qui, à Paris et en province, reproduisent plus complètement cette opinion ; qu'on suive par exemple l'*Univers* de ce matin : Voici ce qu'on y lira :

On objecte que, les circonstances étant données, il suffirait d'amener M. Thiers à se soumettre. Et que vaudrait donc cette soumission ? Donnerait-elle autre chose qu'une trêve ? M. Thiers serait amoindri, mais l'Assemblée ne serait pas fortifiée. Le président garderait toutes ses prétentions et la majorité toutes ses défiances. La lutte recommencerait donc très-vite. Croit-on sérieusement que l'on pourrait compter sur M. Thiers pour effacer son Message et chasser de l'administration tous les révolutionnaires qu'il y a mis ou maintenus ? Non, la soumission ne suffirait pas, et, puisque la lutte est engagée, il faut la pousser jusqu'au bout, il faut forcer M. Thiers à se retirer. — Eugène Vuilleul.

« Il faut forcer M. Thiers à se retirer ! »

Et après ?

Et quand le président aura donné sa démission, que deviendra la France ? Comment ! ces journaux ont répété sur tous les tons que le patriotisme nous défendait de demander la dissolution de l'Assemblée, aussi longtemps qu'un Prussien foulerait le sol de la France, et maintenant ils demandent la démission du président de la République ? Les Prussiens ne fouleront-ils plus le sol de la France ? Demander la démission du président, n'est-ce point chose au moins aussi préjudiciable aux intérêts du pays que de demander la dissolution de l'Assemblée ? Le souci du pays, qui nous le répétons encore, nous met dans la dure nécessité de garder cette Assemblée, et qui nous engage à nous élever contre ceux qui en demandent la dissolution, ne devrait-il pas, à bien plus forte raison encore, empêcher la droite de réclamer la retraite du pouvoir exécutif ? Et, en fin de compte, ne voit-on pas que la démission de M. Thiers produirait encore une perturbation infiniment plus considérable, en France et aussi en Europe, que la dissolution elle-même de l'Assemblée ?

Mais la droite en est arrivée à ce point d'exaltation, qu'elle ne s'aperçoit plus des entorses qu'elle donne aujourd'hui au principe au nom duquel elle a lutté depuis deux ans contre la dissolution. Le sens droit du patriotisme s'est obscurci en elle.

Nous nous trouvons en présence de deux partis extrêmes qui oublient, l'un et l'autre, que la France, hélas ! ne s'appartient pas encore tout à fait et que la poussée, chacun de son côté, à des éventualités terribles, celui-ci en demandant la dissolution, celui-là en réclamant la retraite du pouvoir exécutif.

Quant à nous, nous pensons comme au premier jour que la France ne doit pas et ne peut pas courir de pareilles aventures et, si nous avons dit souvent à l'extrême gauche qu'elle nous paraissait jouer un jeu dangereux, nous nous tournons aujourd'hui contre la droite et, avec la même énergie, avec la même conviction, nous lui dirons que ses entreprises contre M. Thiers sont des entreprises dangereuses et coupables au premier chef, contre lesquelles proteste tout ce que nous portons au cœur d'amour pour notre pays.

## COURRIER DE PARIS

23 novembre 1872.

Je voulais aujourd'hui vous parler d'autre chose, non pas de ce que changer ; car si l'on se laisse du pitié d'angoisse, je pense qu'on doit également se fatiguer de la politique, même quand elle touche aux intérêts les plus chers. Ce n'est pas une chose normale qu'une tension continuelle de l'esprit sur le même sujet, et c'est bien heureux ; sans cela la vie, avec ses alternatives d'émotions gaies ou tristes, ne serait plus possible.

Faites-moi cependant excuser cette fois encore, au moins pour moi-même ; car je ne fais que vous retracer fidèlement les traits de l'opinion parisienne, en vous parlant de l'impression extraordinaire, heureuse produite par les discours tenus hier par le président à la commission Kerdrel.

D'abord, on ne s'attendait pas à avoir aussi tôt connaissance. Les membres de la commission s'étaient, à ce qu'il paraît, juré le secret sur la teneur des autres. Comment le *Soir* a-t-il eu communication des détails qu'il a publiés et que rien encore n'a infirmés jusqu'à présent ? C'est ce qu'on ignore. L'attente de nouvelles informations avant de terminer cette lettre ; mais, si le langage prêt à M. Thiers est exact comme tout donne lieu de le croire, il ne me restera qu'à constater la satisfaction universelle avec laquelle il a été accueilli, excepté, bien entendu, par les partisans incorrigibles de la monarchie.

Admirer dans ce langage les mêmes qualités déjà visibles dans le message, une grande élévation d'idées sous la forme la plus simple et la plus pratique. Avec une finesse remarquable, le président a encore pris ici le taureau par les cornes, tandis qu'on semble ne

l'interroger que sur la base de l'interpellation Changarnier, il répond : « Ce n'est pas à cela que vous en avez ; vos accusations de radicalisme ne sont pas sérieuses, car il n'y a rien de tel que le passé ne les autorise. Ce qui vous choque, c'est non affirmation de la République. Mais n'avez-vous que le pays soit las du provisoire, et avez-vous autre chose que la République à mettre à la place ? Vous n'oserez pas le déclarer. Je ne fais donc que constater ce que vous avez le droit de regretter, mais ce qui n'est pas contestable. Seulement j'ai vu, tandis que vous persistez à fermer les yeux. Moi aussi, j'avais songé à d'autres destinées pour la France, et, si j'eusse été le maître, je lui aurais donné le régime anglais au lieu du régime américain. »

« Le spectacle de tant de partis dynastiques rivaux et le progrès des temps m'ont conduit à faire le sacrifice de mes préférences, et d'ailleurs, ayant reçu la République en dépôt, ma probité veut que je rende la République à la nation. »

« Vous parlez du pacte de Bordeaux ; mais tout le monde le voit, et il ne sert qu'à entretenir une équivoque et des inquiétudes qu'il est temps de faire cesser. Vous vous êtes proclamés constituants, je le veux bien ; toutefois vous ne pouvez constituer aucune monarchie ; le mieux que vous ayez à faire est de consolider l'état actuel, et je vous ai simplement conviés à y prendre part. »

Cette clarté de raisonnement et cette franchise produisent, on le voit, un effet considérable sur tous ceux qui consentent à se servir de leurs yeux pour voir et de leurs oreilles pour entendre.

On dit que les membres qui représentaient la majorité à la commission, sortis de la séance aussi satisfaits que les membres de la gauche semblaient contents. Je le crois sans peine ; mais que peuvent-ils ? Renverser purement et simplement le président. C'est plus facile à dire qu'à faire, et après ?

Attendez vous cependant à des tentatives désespérées. La partie que joue la droite est son va-tout, comme je vous le disais hier. Si elle est vaincue, si elle est le langage plein de raison de la gauche la détermine à faire quelques concessions pour les réformes constitutionnelles, la République non-seulement est faite, mais la voilà fondée, et la transition sur la nécessité de laquelle j'ai tant de fois insisté, une fois ménagée, ce sera bien le diable si nous ne sommes pas assez sages pour en finir avec nos casernes politiques.

Je crois d'autant plus au bon esprit de la gauche en cette occurrence qu'elle en a déjà donné des preuves, que le bon sens le lui conseille, et qu'elle doit éprouver en ce moment la joie que causent les bonheurs dont on a douté. Je vous ai signalé les craintes qu'on avait de voir faiblir M. Thiers devant l'orage grondant autour de lui. Sa réserve donnait beaucoup à penser, et l'on citait de lui hier encore une conversation avec l'ambassadeur de Russie où il avait dit : « Je ferais tout pour ne pas désertir ma tâche ; la France et l'Europe me témoignent de la confiance, et je leur dois de ne m'en aller qu'à la dernière extrémité. »

« Je le ferai tout », qu'est-ce que cela pouvait bien signifier, si ce n'est concessions sur concessions ? Le discours prononcé à la commission Kerdrel a donc été un véritable poids de dessus toutes les poitrines.

C'est à l'Opéra, entre le deuxième et le troisième acte de *Don Juan*, que j'en ai eu connaissance. Les porteurs du *Soir* ont été en un moment dévalisés, et, au lever du rideau, les spectateurs des loges et de l'orchestre, plongés dans leur lecture n'ont prêté qu'un bien distraite attention à

« la voix d'Elvire »

« Qui dans la nuit soupire. »

Ils n'ont amené pavillon, c'est-à-dire répété leur journal qu'aux premières notes du *pizzicato* de la sérénade.

La salle, soit dit en passant, était fort brillante ; le vendredi est le jour à la mode pour les théâtres en général et pour l'Opéra en particulier. La loge de droite entre colonnes (jadis au prince Napoléon, aujourd'hui au marquis de Castellane, d'origine napoléonienne, riche de quinze millions et aveugle) était occupée par le marquis de Tallenay, ex-consul de France à Civita-Vecchia, et sa femme, russe de naissance et d'une beauté splendide, la duchesse Golowna, qui y a toujours une place, n'avait pu venir, étant souffrante.

M. Ernest Feytaud était dans une autre loge de premier rang avec sa femme et sa petite fille. Contraste frappant et très-cherché des lognettes, que celui de ce quasi-vieillard précoce, à barbe et cheveux presque blancs, paralyse des jambes, et à figure à peine rétinée, à côté d'une jeune femme brune, opulente et diabolique de vie, dont la beauté, fragile comme tout ce qui est si jeune, dure cependant plus que l'éphémère célébrité littéraire de son mari. Derrière eux s'appréciaient le prince-ne et la barbe aquatique de leur ami commun, M. Henri Rouquier, directeur de la presse, ministre de l'intérieur.

M. Léon Renault, homme du préfet de police, était un peu plus loin. Au fond d'une loge, M. Casimir Périer. A l'orchestre, le photographe Pierre Petit, aussi noir, aussi barbu et aussi peu distingué que de coutume, suivait de tous ses yeux dona Anna, c'est-à-dire M. Hissou, qui certes le méritait bien. Enfin, à la grande avant-scène voisine des Aquadum, Johnston et Castellane, les Endymion du centre droit, en conversation fort animée avec une dame qui semblait faire de la politique à coups d'éventail.

Ces honorables se doutaient-ils de l'agonie de leurs espérances monarchiques ? Ils n'en avaient pas l'air, et bien d'autres dans Paris ont dû s'endormir sans être renseignés. De mes amis a passé la soirée avec des députés de la gauche qui ne savaient rien, et, à la même heure, MM. Deshayes et Edmond Adam faisaient leur partie de dominos habituelle sur une des tables de Brébant.

A présent que la lumière est faite, il est probable que les droitières, s'ils recherchent les éventails, ne songent à s'en servir qu'à se servir comme Sganarelle après sa mésaventure, moins réelle pourtant que la leur. D'après les dernières nouvelles qu'on me communique, l'impression produite par l'allocation courtoise mais catégorique (cavalier même, fût-il dit) de M. Thiers est encore plus forte qu'on ne le racontait ce matin. Un député de notre opinion, connue d'ailleurs pour son esprit de conciliation, a dit à quelqu'un qui me le répète à l'instant, que rien ne peut empêcher la rage des chevaliers du droit divin.

La plus grande tranquillité continue, d'ailleurs, à régner dans Paris, et nul ne pense à la troubler. Il n'y a de trouble que dans la presse irréconciliable à tout accord patriotique. Rien n'égale la mauvaise foi du *Pays*, du *Gaulois*, de *Paris-Journal* et surtout du *France*, dont c'est le premier châtiment que d'être mis en pareille compagnie. Mais je reviendrai sur cette question de la presse de droite et de gauche, presse funeste à des

points de vue divers et propre à achever de perdre la France, si le bon sens populaire ne réagissait pas contre elle.

Le Journal officiel publie aujourd'hui un long rapport de M. l'amiral de Gueydon sur la situation de l'Algérie.

Cet exposé comprend : 1° Un récit de l'insurrection de 1871 ; 2° La détermination des conditions de soumissions imposées aux tribus rebelles ; 3° L'énumération des mesures prises pour hâter la disponibilité et la mise en circulation des terres séquestrées ; 4° L'état actuel de la colonisation, des travaux publics, des réformes administratives, des divers services publics et de la situation financière.

M. de Gueydon conclut :

L'heure est venue, au surplus, où l'Algérie doit s'appliquer à réduire de plus en plus les sacrifices qu'elle coûte à la mère patrie, et cette nécessité s'est imposée au patriotisme éclairé des corps élus de la colonie. Mais rien ne serait plus propre à l'encourager dans cette voie féconde que d'abandonner à la colonie la disposition de certaines natures de revenus, le produit de certaines impositions existantes ou à créer, sous la sanction de la loi, en lui laissant, par contre, la charge d'une partie des dépenses qui incombent aujourd'hui au budget de l'Etat.

Ce budget pourrait, jusqu'à un certain point, être réduit aux services qui, par leur nature, ne comportent d'autre contrôle que celui du gouvernement métropolitain lui-même, et le budget colonial serait annuellement voté, en recettes et en dépenses, par le conseil supérieur de l'Algérie, sous les garanties qui seraient déterminées par la loi, comme les conseils généraux et municipaux votent les budgets du département et de la commune.

Deux membres du centre gauche, MM. Christophle et de Marcère, ont soumis au président de la République un projet de réformes constitutionnelles qu'ils se proposent de déposer comme amendement à la proposition Casimir Périer. Voici le texte de cet amendement :

### PROPOSITION DE LOI

Concernant la prorogation des pouvoirs du président de la République et ses rapports avec l'Assemblée nationale.

Article premier. — Les pouvoirs du président de la République sont prorogés pour quatre ans, à dater du 1<sup>er</sup> janvier 1873.

Art. 2. — Les articles 49 à 57 inclusivement, 60 à 69 inclusivement de la constitution du 4 novembre 1848 sont remis en vigueur.

Art. 3. — Dans le délai fixé pour la promulgation des lois, le président de la République peut, par un message, demander une nouvelle délibération.

Au jour fixé par l'Assemblée, le président de la République a la faculté d'exposer en personne les motifs qui s'opposent à la promulgation.

Si l'Assemblée persiste dans sa première décision, le président de la République a le droit de surseoir à la promulgation jusqu'au prochain renouvellement partiel.

L'Assemblée renouvelée statue définitivement ; le président promulgue ; à son défaut, le président de l'Assemblée nationale fait la promulgation.

Art. 4. — Il sera procédé par tiers au renouvellement de l'Assemblée nationale.

Le renouvellement du premier tiers aura lieu le 1<sup>er</sup> juin 1873.

Le second tiers sera renouvelé le 15 juin 1874, et le troisième tiers le 15 juin 1875.

Une loi spéciale déterminera le mode et les conditions du renouvellement.

Art. 5. — Il sera procédé à l'élection du vice-président de la République dans les huit jours qui suivront la promulgation de la présente loi.

Art. 6. — Si la présidence devient vacante, le vice-président exerce les pouvoirs du président jusqu'au terme fixé par la présente loi.

Art. 7. — Le président et le vice-président de la République, nommés par l'Assemblée nationale, sont rééligibles, mais seulement pour une nouvelle période de quatre ans.

**Evasion de six condamnés de la Commune.**

On lit dans le *Courrier de Bretagne* :

L'évasion de six détenus de la citadelle de Port-Louis est le sujet bien naturel de toutes les conversations dans notre population.

Ces individus étaient condamnés à la détention pour des durées variant de cinq à quinze ans, par suite de la participation aux crimes de la dernière insurrection de Paris, sous la Commune. Ce sont les nommés : Jean-Baptiste Gallot, Charles Dacosta, Cauderoux, Eugène Frilay, Paul Marlet et Louis Minier. Ils faisaient partie d'une chambre située au rez-de-chaussée, avec une vingtaine d'autres détenus.

Sous ces climats, il existe probablement, par mesure d'assainissement, de grandes excavations pratiquées sans revêtement de maçonnerie. S'étant facilement aperçus de cette singularité particulière, les détenus, en soulevant une ou deux planches remises ensuite soigneusement en place, ont pu creuser assez aisément, dans la terre végétale et le sable d'une des caves. Ils avaient pour outils des crochets de gouttières.

Les débris que le fouisseur devait rejeter derrière lui, à la manière des lapins, étaient ramassés par des camarades, qui les versaient sous une autre planche, dans une autre caverne.

Ils ont creusé de la sorte un boyau assez large pour un homme et long d'environ 15 mètres, passant sous les postes de la sentinelle de la cour intérieure et de celle de la plate-forme. Ce conduit aboutissait au mur extérieur, à 250 m au-dessus de marée basse, en face la roche dite la *Jument*.

Ces six habitants mineurs n'ont pas été arrêtés par la grande épaisseur du mur de la forteresse, dont les gros moellons millés sont, du reste, tout démentés et désagréés. Pour en retirer les pierres, ils se sont fait un long et fort levier avec un des barreaux de fer de la fenêtre de leur chambre, qui sont gros et ont 1 mètre de haut. On ne s'était pas aperçu du manquement de ce barreau, parce qu'ils l'avaient remplacé à la fenêtre par un morceau de bois façonné comme les autres et noirci avec une bonne couche de rouille de fer.

L'orifice extérieur de leur galerie était aussi habilement masqué. On s'est aperçu de la fuite des condamnés le 15, vers cinq heures du soir. Le directeur affirme que tous avaient répondu à l'appel du matin ; il semble pourtant bien impossible qu'ils aient pu s'élever en plein jour.

Un douanier préposé au port d'Hennebont affirme avoir vu, dans la nuit du 14 au 15, six individus certainement étrangers à la localité, venant par la route de Port-Louis.

On dit, en outre, qu'ils ont été vus à la gare de Port-Louis, venant par la route de Port-Louis.

Le ministère du commerce a reçu, dit-on, de bonnes nouvelles au sujet du traité belge.

Les négociations ont abordé, d'embellie, les questions les plus délicates, celles relatives à l'importation des houilles et des fers dans les deux pays. Elles paraissent être résolues à l'heure présente. Les autres détails du traité ne demanderaient que dix, quinze ou vingt jours d'examen, et on passerait alors au projet de sa rédaction.

On parle d'une nouvelle lettre adressée de Froshdorf par M. le comte de Chambord à M. de Franchieu pour engager le parti légitimiste à circonscire le terrain de ses réclamations dans une exécution stricte du pacte de Bordeaux.

Mercredi, le ministre de l'intérieur sera entendu par la commission des pétitions au sujet de l'affaire du prince Napoléon.

Voici le texte de la proposition Johnston sur les admissions temporaires, proposition qui vient d'être adoptée par la commission chargée de l'examiner :

« A l'avenir, des lois spéciales déterminent le régime des admissions temporaires en franchise de droits. »

Le paragraphe 1<sup>er</sup> de l'article 5 de la loi du 5 juillet 1836 est abrogé. »

Il vient de se produire un fait inouï dans les annales du conseil d'Etat qui va être appelé pour la première fois à statuer publiquement sur la régularité de la nomination d'un de ses membres.

M. Trubert, membre du conseil général du Tarn et Garonne, ancien auditeur au conseil d'Etat, membre du Jockey-Club, fils de M. Trubert, conseiller à la cour des comptes et petit-fils de M. Dumon, ancien ministre des finances sous Louis Philippe, vient en effet de se pourvoir, pour excès de pouvoirs et par le ministère de M. Daréste, président de l'ordre des avocats au conseil d'Etat et à la cour de cassation, contre la nomination de M. Marqués-Braga, ancien élève de l'école polytechnique et ancien auditeur au conseil d'Etat, qui aurait été proclamé auditeur de première classe au conseil, bien qu'il n'eût pas l'âge exigé par la loi lors des épreuves du concours.

La question soulevée est des plus délicates, c'est M. de Bellomay, conseiller d'Etat, qui a été nommé rapporteur.

On lit dans la *Correspondance universelle* :

Aucun ordre du jour du maréchal de MacMahon n'avait pas été adressé de politique, n'a été affiché dans les casernes. Rien d'ailleurs ne le motivait. L'armée sait qu'elle n'a à obéir qu'à ses chefs et ceux-ci connaissent leurs devoirs.

Ce qui est vrai, c'est que le maréchal MacMahon et le général Ladmirault ont protesté auprès de M. Thiers contre toute immixtion de leur part dans des combinaisons politiques auxquelles des journaux les avaient associés et auxquelles ils entendent rester étrangers. Le gouverneur de Paris est même venu lui-même à Versailles faire cette déclaration au président de la République.

Dans une revue qui aura lieu lundi le général Valentin doit présenter au général de Ladmirault, gouverneur de Paris, toute la garde républicaine placée sous son commandement.

La revue sera suivie de divers mouvements de cavalerie.

Le gouverneur de la citadelle de Port-Louis vient d'être mandé à Versailles au sujet des évasions racontées plus haut.

Les débats de l'affaire des francs-tireurs de la Marne et de l'Aube continuent devant le 2<sup>e</sup> conseil de guerre.

On en est toujours à l'audition des témoins.

On a commencé vendredi, devant la première chambre du tribunal civil, les débats d'une affaire assez curieuse.

Il s'agit d'un M. Carteret, qui prétend avoir été chargé en 1868 d'une conversion de la dette égyptienne et d'un emprunt de 150 millions. Il réclame du gouvernement du khédive des dommages-intérêts pour non exécution du traité alors conclu.

M. Demarest, avocat de M. Carteret, a occupé toute l'audience par sa plaidoirie.

M. Allou, avocat du gouvernement égyptien, assisté de M. Postel-Dubois, avoué, lui répondra vendredi prochain.

Le conseil d'administration des chemins de fer de l'Est, dans sa séance du 21 de ce mois, a nommé directeur de la compagnie, en remplacement de M. Sauvage, décédé, M. Jacquemin, ingénieur en chef des ponts et chaussées.

M. Jacquemin était attaché depuis longtemps déjà à l'administration des chemins de fer de l'Est, en qualité de directeur de l'exploitation.

Le nouveau directeur est l'auteur d'un ouvrage estimé sur le service des chemins de fer.

C'est l'un des membres civils de la commission des chemins de fer instituée récemment par le ministre de la guerre.

Le tracé des lignes de tramways (omnibus sur rails) à Paris, est complètement arrêté.

Les trois lignes principales seront : la ligne circulaire des boulevards extérieurs reliant toutes les lignes d'omnibus du centre aux fortifications ; ensuite la ligne du nord au sud par les boulevards de Strasbourg, Sébastopol et Saint-Michel ; enfin la ligne de l'ouest à l'est, déjà faite de Sévres au Palais-Royal et qui sera continuée du Palais-Royal à Vincennes.

La crue de la Seine a encore augmenté. L'éclage du Pont-Royal marquera vendredi soir, cinq mètres. Le chemin de halage est couvert en plus d'un endroit. On continue d'éloigner des bords du fleuve tout ce qui pourrait être entraine.

Le café chantant du Vert-Galant situé au-dessous du terre-plein de la statue d'Henri IV est envahi par les eaux. On ne sait si les précautions prises suffiront pour préserver cet établissement d'une submersion complète. La Marne, qui vient grossir le lit de la Seine, se répand aux environs de Paris, dans les campagnes, à Joinville, Champsigny, etc.

Le doyen des académiciens, M. le comte de Ségur, est gravement malade.

On annonce la mort d'une célébrité du turf, de jockey Bloss, qui gagna deux fois à Paris le prix de cent mille francs, et cinq fois le grand prix aux courses d'Epson.

Bloss a succombé avant-hier, à Paris, à l'hôtel de Londres, aux suites d'une chute qu'il a faite il y a une quinzaine de jours, à Chantilly, en cherchant à dresser une jument appartenant au duc d'Aumale.

Il avait trente-sept ans et passait à Londres pour le meilleur entraîneur connu.

L'exposition parisienne des chiens s'organise activement au jardin d'acclimatation.

M. Geoffroy Saint-Hilaire a déjà reçu plus de 800 demandes de la part des exposants futurs. Les chiens, on le sait, avant d'être admis au Jardin, doivent subir l'examen d'une commission composée des meilleurs connais-

seurs. Tout chien qui n'est pas de race très pure est impitoyablement rejeté.

Cette exposition s'ouvrira décidément au mois de mars.

La ville de Reims, en réjouissance de sa libération de l'occupation prussienne, a offert à dîner, dans un banquet monstre, aux officiers et soldats de la garnison récemment arrivée.

sur le charbonnier. (Très-bien ! très-bien !)

M. H. Brisson soutient l'amendement de M. Pascal Duprat en se plaçant à un autre point de vue. Pas plus que le président orateur tel que M. Pascal Duprat, il ne défend les décrets de 1852 ! Mais c'est à la justice, aux tribunaux de prononcer l'annulation des institutions. Berruyer ne descend pas autre chose : *Forum et jus*. Aussi mande-t-il d'hommes considérables qui avaient donné leur adhésion au 2 décembre se retirèrent de ce gouvernement quand ils virent qu'il n'était ni juste ni honnête.

C'est ainsi que M. de Montalembert lui retire son adhésion, après les décrets de 1852. C'est ainsi que M. le comte Jaurès, qui avait accepté la présidence du conseil d'Etat de la section du comitisme et des travaux publics (on rit) se désista après les décrets de 1852.

M. le comte Jaurès. — Nous nous expliquons.

M. H. Brisson continue à soutenir qu'il faut remettre la question aux tribunaux. Remettre les tribunaux à la disposition des lois, c'est leur donner leur destination, leur compétence. Pourquoi ne pas se confier à la justice du pays ? L'Assemblée ne peut-elle pas craindre qu'on l'accuse de mépriser l'opinion publique ?

Voilà à droite. — A l'ordre ! on ne sait rien mettre l'opinion publique en contradiction avec l'Assemblée.

Le président invite l'orateur à rentrer dans la question.

M. H. Brisson arrive à la donation des biens du duc d'Orléans à ses enfants le 7 août 1830, deux jours avant l'acceptation du trône par le roi Louis-Philippe.

M. H. Brisson rappelle qu'une loi de 1814 a fait revivre la loi ancienne de dévolution par laquelle tous les biens du prince montaient sur le trône à l'indivision au domaine de l'Etat.

Si M. Reverchon, conseiller d'Etat en 1832, a été destitué, c'est parce qu'il concluait dans son rapport à ce que les tribunaux civils fussent saisis. Mais M. Reverchon concluait aussi contre la donation du 7 août comme entachée d'une sorte de fraude.

M. H. Brisson continue en soutenant que le principe de dévolution existait encore en 1830 et même en 1832, avant la loi qui le modifia. Il prétend également que Louis Philippe avait accepté le trône le 7 août réellement, quoique la prestation de serment n'ait eu lieu que le 9 août 1830.

Si le principe de dévolution n'existait pas en France, pourquoi le duc d'Orléans aurait-il fait un acte de donation à ses enfants le 7 août 1830. (Agitation.)

Cela est si vrai que, pour répéter les domaines de Neuilly et de Monceaux, domaines privés de Louis-Philippe, la famille d'Orléans n'a fait, après 1832, valoir que la loi du 2 mars 1832 qui a aboli la dévolution. On n'a pas parlé de la donation du 7 août 1830. On a bien senti que là est le côté faible de la loi actuelle consacrant elle-même la transaction. L'Etat reconnaît un titre à la famille d'Orléans.

Et la famille d'Orléans consent à ne pas revendiquer sur l'Etat les biens qui ont été vendus. (Bruit.)

M. Laurier a eu raison de dire qu'il fallait d'abord résoudre le droit de propriété. A l'Etat de faire valoir ses prétentions, s'il en a ; au propriétaire de rentrer dans son bien.

Et maintenant quelques mots sur ce fait personnel. Le décret qui a été confectionné dans la nuit du 24 au 25 janvier a porté malheur au second empire. Il en a porté les stigmates au front jusqu'au milieu du triomphe de nos armées. (Et le Deux-Décembre !) Apparaissent beaucoup d'hommes honorables avaient cru, dans un esprit de modération, accepter non pas l'empire, mais une sorte de consolat.

Une sorte de consolat, moins le pont d'Arcole. (Rires d'approbation.) Plus tard une leur d'espérance pour les hommes parlementaires apparut de nouveau, et alors plusieurs de nos collègues, que nous avons connus dans cette enceinte, le comte Daru, M. Buisson, le marquis de Talhouët, curieux qu'ils pouvaient honnêtement se porter aux élections.

Ils se réunirent autour du gouvernement ; et ils restèrent fidèles à leur serment, et ils auraient sauvé le gouvernement, si, plus ardent que jamais, il ne s'était encore confié aux radicaux enfanés du temps, et si y en a beaucoup encore. (Nouveaux rires approbateurs.)

Il était encore possible de nous sauver en nous réunissant autour de M. le président du corps législatif. Comme le fit M. Grévy. (Très-bien ! très-bien !)

Et c'est à une des raisons qui nous ont fait lui donner notre confiance. (Très-bien ! très-bien !)

Oh ! si nous avions seulement des républicains comme l'honorable M. Jules Grévy. (Applaudissements prolongés et redoublés.) alors dans les projets qui s'élaborent en ce moment on pourrait se montrer accommodants. (Rires et approbations.)

M. Robert de Massy rapporteur, soutient de nouveau le projet de loi et termine en rappelant la première phrase de l'exposé des motifs du projet de gouvernement ; la loi que nous vous présentons est l'œuvre d'un gouvernement d'honnêtes gens offert à une assemblée d'honnêtes gens. (Vives approbations.)

M. le président précise le sens du vote que va émettre l'Assemblée au scrutin. C'est le principe de l'amendement de M. Pascal Duprat demandant le renvoi des questions particulières de restitution aux tribunaux qui est expliqué dans l'article premier de cet amendement, quoique cet article ne soit dans le texte que la répétition de l'article premier de l'art. 4 du projet de la commission. Le scrutin donne le résultat suivant :

Nombre des votants, 635  
Majorité absolue, 318  
Pour l'adoption, 158  
Contre, 482

L'Assemblée n'a pas adopté.  
La séance continue.

## CHRONIQUE

La séance d'hier du conseil municipal a été une simple séance d'affaires.  
Nous détachons du procès-verbal les rapports ou propositions qui ont un certain intérêt pour nos lecteurs :

Rapport sur les finances.  
Proposition d'admission volontaires, au dépôt de mendicité, à la charge de la ville.  
Communauté des sœurs de la Nativité. — Reconnaissance de l'ordre.  
Médailles en faveur des exposants.

Renvoyés à leur commission respective.

Puis, s'occupant de la question du budget supplémentaire de la ville de Lyon pour 1872, le conseil vote successivement les articles en recettes et en dépenses composant le budget supplémentaire de la ville de Lyon pour 1872.

Sur la proposition du citoyen Bouvet, appuyé par le citoyen Maire et le citoyen Besnier, la subvention supplémentaire en faveur de l'enseignement professionnel est portée de 2,000 à 5,000 fr., ce qui, joint au crédit noté à cet effet au budget primitif, élève à 15,000 fr. l'allocation attribuée à cet enseignement.

Le budget supplémentaire est ensuite voté dans son ensemble et adopté.

Ce budget se résume ainsi :

Recettes, 10.856.618 48  
Dépenses, 2.819.292 27  
Excédant de recettes, 8.038.325 91

Nous reviendrons demain sur ces chiffres.

Un de nos lecteurs nous fait remarquer que le projet d'érection d'un monument commémoratif sur la place Perrache, tout en ralliant les sympathies générales, serait bien plus profitable encore si le monument devait être élevé à la mémoire de tous les Lyonnais morts pendant la guerre.

Nos mobiles, par exemple, ont assez souffert d'un fort à Neuflusais et à Paris pour avoir droit à notre souvenir et pour réclamer une modification au projet qui va être adopté.

Nous nous rattachons pleinement à cette idée, persuadé que la municipalité comprendra cette juste réclamation, et y fera droit en élevant un monument à tous les ENFANTS DE LYON MORTS AU CHAMP D'HONNEUR !

Dans sa séance du 22 novembre courant, la société d'économie politique de Lyon a renouvelé son bureau de la manière suivante :

Président : M. Valentin.  
Vice-Présidents : MM. Sevrène.  
— Cambefort.  
— Piaton.

Secrétaires : MM. Meynard.  
— Morand.  
— Tavernier.  
— Jacquand.

Questeur : M. Dumond.  
Archiviste : M. Tisseur.

Il vient d'être décidé par le ministre de la guerre qu'à l'avenir il sera mis à la disposition de chaque corps d'infanterie quatre fusils chassepot, au lieu de deux par compagnie, pour exercer les jeunes soldats au démontage et au remontage, ainsi qu'au tir dans les chambres.

Le tir dans les chambres est exécuté au moyen d'un appareil appelé *tube à tir pour fusil modèle 1866*.

Le tube a été inventé par un sergent de chasseurs à pied, on ne peut-être avant la guerre ; il a été adopté cette année seulement.

On glisse le tube à tir dans la partie inférieure du canon, où il s'enclave de lui-même. La cartouche (de la grosseur environ d'une cartouche Flobert) se place dans une petite chambre pratiquée dans le tube, et c'est l'aiguille même du fusil chassepot qui vient frapper le fulminate et déterminer l'explosion. La distance réglementaire pour le tir est de 10 mètres, mais elle pourrait sans inconvénient être augmentée.

Tant d'accidents se produisent, grâce à l'ignorance des choses les plus élémentaires, que nous croyons devoir, en cette saison, recommander aux ménages une précaution dont malheureusement quelques-uns négligent encore de tenir compte.

Les poêles en fonte ne doivent être, en aucun cas, nettoyées avec la mine de plomb lorsqu'elles sont chaudes ; la mine de plomb, en contact avec le calorique, peut occasionner des empoisonnements très-graves, et, pour ainsi dire, foudroyants.

La Saône continue à monter, mais tout fait présager une baisse prochaine.

Les nouvelles de Chalons ne laissent subsister aucune crainte. En effet, la rivière, qui s'était élevée vendredi à 4m60 à l'étiage, marquait seulement 4m23 hier matin.

On signale quelques dégâts.

La vallée de la Dheune, en aval et en amont de Chagny, a été inondée et plusieurs maisons de Chagny envahies par les eaux.

L'autre part, on signale de Charolles que les cours d'eau débordés de tous côtés ont dépassé le niveau de l'inondation d'octobre. Il n'y a pourtant pas de dommages sérieux ni de sinistres.

Un de nos confrères publie aujourd'hui une petite légende qui, pour ingénieuse qu'elle puisse être, a le tort de ne pas être vraie.

Il y a quinze ans environ, dit-il, M. Mangin, aujourd'hui chef d'orchestre au Grand-Théâtre, faisait, en compagnie de quelques artistes, parmi lesquels, entre parenthèses, se trouvait M. Lapet, violoniste, une tournée dans le nord de la France.

Arrivé dans une petite ville, M. Mangin reçut la visite de quelques dilettanti de l'endroit, qui le prièrent de faire entendre, dans un de ses concerts, un petit bonhomme qui s'était acquis une certaine réputation par la façon de dire des chansonnettes. Une audition eut lieu, M. Mangin fut émerveillé de la verve et de l'originalité de cet artiste en herbe, si émerveillé qu'il lui proposa de l'emmenner dans sa tournée artistique, ce qui fut accepté avec enthousiasme. — Partout le petit bonhomme, qui chantait des chansonnettes, défilait des vers, récitait des scènes, obtint un immense succès.

M. Mangin, jugeant, non sans raison, « qu'il y avait quelque chose là », conduisit son protégé à Paris et le présenta à un professeur du Conservatoire, qui, séance tenante, fit entrer le jeune artiste dans la classe de Regnier. Ses études faites, notre jeune artiste alla droit au Théâtre-Français, dont, quoique bien jeune, il est déjà sociétaire et l'un des plus remarquables comédiens.

Est-il besoin d'ajouter que cet artiste se nomme Coquelin, l'artiste qu'on applaudissait hier au Grand-Théâtre ?

M. Coquelin, que nous avons rencontré par hasard hier soir, nous a dit à peu près ceci :

« Votre confrère a été induit en erreur. Je suis parti seul de Boulogne-sur-Mer, mon pays natal, je me suis fait inscrire seul au Conservatoire, j'ai passé mes examens sans recommandations, puisque sans l'existence de Regnier, j'allais être refusé, etc. etc. »

« Ce long temps après que j'ai appris le nom de M. Mangin qui était répété au Conservatoire, le vous serai donc personnellement obligé de vouloir bien me faire une note rectificative à ce sujet. »

« Ce que nous faisons de grand cœur. »

Hâtons-nous de dire qu'en nous quittant, M. Coquelin nous a donné une bonne nouvelle : « J'aurai le plaisir de revenir au mois de janvier, nous a-t-il dit, mais n'en parlez pas ! »

Comment donc ! mais assurément non, nous ne voulons pas en parler !...

Nous apprenons que M. Coquelin va commencer à Paris les répétitions d'une pièce en trois actes de Paul Ferrier, dont il crée le principal rôle.

Titre : *Tabarin*.

A l'école de médecine et de pharmacie de Lyon ont été nommés : chef de clinique médicale, M. le docteur Humbert Mollière ; chef de clinique chirurgicale, M. le docteur Daniel Mollière ; prosecteur, M. L. Bermond, interne des hôpitaux ; aide-prosecteur, M. F. Aillaud, interne des hôpitaux ; préparateur de chimie, M. Turge, élève en pharmacie ; préparateur d'histoire naturelle, M. Magnin, interne des hôpitaux.

L'école, en raison des services rendus par le docteur Létiviant, l'a maintenu un an encore dans les fonctions de chef des travaux anatomiques.

La constitution médicale n'a pas subi de modifications graves ; l'état catarrhal est encore la caractéristique principale des affections régnantes. Le nombre des maladies semble aussi s'être peu modifié.

Les bronchites aiguës ou chroniques persistent toujours très-nombreuses, mais en général peu graves ; elles compliquent très-fréquemment les phthisies pulmonaires et les affections organiques du cœur.

Le nombre des pneumonies paraît avoir diminué ; les pleurésies, au contraire, semblent plus fréquentes.

Peu de rhumes ismes articulaires aigus, quelques érysipèles.

Les fièvres éruptives sont toujours assez rares. Les varioles entre autres, continuent à

se faire remarquer par leur rareté.

Le bulletin des causes de décès pour Lyon, du 4 au 11 novembre 1872 (deux semaines), donne les résultats suivants :

Varicelle, 0 ; Scarlatine, 0 ; Rougeole, 0 ; Fièvres éruptives, 8 (typhoïde, 6 ; méningite, 2) ; catarrhe, 1 ; Erysipèle, 1 ; Brousselle aiguë, 4 ; Pneumonie, 14 ; Pleurésie, 2 ; Dysenterie, 4 ; Diarrhée et entérite, 10 ; Choléra et cholérine, 1 ; Angine coqueuse, 0 ; Group, 3 ; Affections puerpérales, 1 ; Affections cérébrales, 33 ; Maladies du cœur, 17 ; Phthisie, 69 ; Catarrhe pulmonaire, 21 ; Autres maladies aiguës, 32 ; Autres maladies chroniques, 51 ; Affections chirurgicales, 10 ; Causes accidentelles, 2 ; Total : 289 ; Mort-né, 21.

(Lyon médical.)

Le chef d'une importante maison de Saint-Etienne, M. Duplay-Balay, très-connu dans le commerce lyonnais, est mort dans la nuit de jeudi à vendredi.

M. Duplay était âgé de 58 ans seulement.

L'estime générale, dont il n'a cessé de jouir pendant tout le cours de sa carrière, l'avait honoré successivement des fonctions les plus enviables.

C'est ainsi qu'il a été :

Conseiller général de la Haute-Loire (canton de Saint-Dier) ;  
Président du tribunal de commerce de Saint-Etienne ;  
Membre de la chambre de commerce ;  
Conseur de la Banque.

M. Duplay est mort à la suite d'un refroidissement.

Ceci se passe dans la seconde ville du grand-duché de Gêrolstein.

M<sup>lle</sup> X..., la gracieuse ballerine, néglige de garnir ses maillots ; elle a tort, car vraiment elle est d'une maigreur...

Quand elle danse, ses jambes, en se heurtant l'une contre l'autre, produisent un bruit sec d'un assez curieux effet.

L'autre jour, au moment où elle sortait de scène, après avoir dansé un pas qui lui avait valu des applaudissements mérités :

Tu es à l'amende, lui dit sa bonne camarade Z... Il est défendu de *battre le briquet* sur le théâtre. Tu as failli y mettre le feu !...

M. et M<sup>lle</sup> Besse de Larze ont inauguré hier soir une série de concerts qui promettent à en juger par le premier, d'être des plus fructueux et des plus brillants.

Toutes les difficultés de l'improvisation ont été résolues par le jeune poète avec une adresse et une audace qui ont fait triompher de joie tous les spectateurs.

Pour M<sup>lle</sup> Besse, chacun connaît son sympathique talent sur la harpe, et nous n'étonnerons personne en constatant son énorme succès.

Cette soirée aura des lendemains, et nous en sommes fort heureux.

Les représentations du cirque Clotti attirent toujours à l'Alcazar une grande influence de spectateurs.

Ces soirées touchent à leur fin ; mardi soir, chevaux et cavaliers reprendront leur route, et iront à la recherche de nouveaux succès.

En attendant, ils savent s'attirer chaque soir des applaudissements sans nombre.

La gracieuse vélocipède, Victoria, est de plus en plus hardie, et, chose singulière, de moins en moins effrayante, la précision de ses mouvements suffisant pour empêcher aux cours sensibiles d'avoir des craintes.

Quant à Auguste Lignery, il dépasse tout ce que l'imagination humaine peut concevoir. Il jongle, comme si c'étaient des gobelets, avec des boules d'acier, qui, en tombant à terre, font retentir toute la salle. Il porte à cheval des bras et des jambes, soit 500 kilos, au minimum. Il s'élève de terre deux chevaux ; il tient à bras tendus des poids énormes sur lesquels il fait monter un des clowns. Les travaux d'Hercule n'étaient guère plus forts que ceux-là.

Dépêchez-vous, ô retardataires, c'est mardi qu'ils s'en vont. Souvenez-vous en !...

L'exposition annuelle de la Société des amis des arts de Lyon, s'ouvre au palais des arts le 10 janvier prochain.

La Société n'accepte pas d'ouvrages déjà exposés à Lyon. Les envois devront être faits du 1<sup>er</sup> au 10 décembre. Cette exposition durera deux mois.

La Société symphonique de Lyon vient de reprendre ses séances de musique classique ; les répétitions ont lieu tous les mardis soir à 8 heures 1/2, dans l'ancienne salle de la Bourse, au palais Saint-Pierre.

Les amateurs qui voudraient faire partie de l'orchestre, sont priés de s'adresser à M. Guichard, 1, quai des Brotteaux, ou à la Société, le jour des répétitions.

Encore un vol avec effraction.

Des malfaiteurs ont pénétré dans la journée de jeudi, chez M. D..., à Villeurbanne, et, profitant de l'absence de celui-ci, lui ont enlevé deux mille francs en or, trois montres, des chaînes et autres bijoux.

On a volé, hier, à l'Exposition dans la galerie de l'art rétrospectif un magnifique christ d'ivoire, d'une valeur d'environ 8,000 fr.

Cet objet d'art appartenait à M. A..., receveur des contributions indirectes à Annanay.

Constations que depuis quelque temps, grâce à la rareté des gardiens, les vols deviennent de plus en plus fréquents à l'Exposition.

Un commencement d'incendie s'est déclaré hier chez M. H..., directeur de la compagnie des omnibus. C'est des chiens en aboyant qui ont donné l'éveil.

Plusieurs portes trouvées ouvertes font présumer que le feu aura été mis par quelque malfaiteur.

Un autre incendie compliqué de vol.

Cette nuit le feu prenait dans une cave, rue Cuvier.

Quand on a pu se rendre maître du feu qui, d'ailleurs, a fait peu de dégâts, le locataire de la cave a pu constater que la perte la plus importante consistait dans la disparition d'une certaine de bouteilles de vin.

Les dégâts sont insignifiants.

50 tables à dessin... 4.250 f. 7.250 f. 362 f.

100 tables avec bancs 3.000 f.

3<sup>e</sup> lot

100 bibliothèques... 22.000 f. 1.100 f.

L'adjudication de chaque lot aura lieu sur soumissions cachetées ; elle sera tranchée en faveur du soumissionnaire qui aura fait le plus fort rabais sur la dépense prévue pour chacun des lots ci-dessus désignés, pourvu toutefois que ce rabais soit supérieur ou au moins égal au rabais minimum qui aura préalablement été fixé dans un billet cacheté et déposé sur le bureau à l'ouverture de la séance.

Nul ne sera admis à concourir sans avoir déposé une soumission sur papier timbré, accompagnée : 1<sup>o</sup> d'un certificat de capacité visé par l'architecte en chef de la ville, énonçant que le soumissionnaire offre les garanties nécessaires pour conduire à bien l'exécution des objets mobiliers dont il s'agit ; 2<sup>o</sup> d'un récépissé délivré par M. le receveur municipal, constatant la mise en dépôt, à titre de cautionnement provisoire, de la somme indiquée dans le tableau ci-dessus pour chacun des lots à adjudiquer.

Sous une enveloppe cachetée, suscrite du mot : *Soumission*, sera placée seule la soumission, qui sera faite sur papier timbré, et énoncera le rabais proposé (en toutes lettres). Une soumission distincte est indispensable pour chaque lot ; elle devra être placée sous une enveloppe, avec cette suscription : *Soumission pour le lot*. Les paquets seront déposés en séance publique.

Les autres pièces ci-dessus indiquées devant constater la capacité et la solvabilité du concurrent, aussi sur papier timbré, seront réunies sous une enveloppe unique, suscrite du mot : *Certificats*.

La commission réunie, l'ouverture des paquets aura lieu par ordre de numéro ; le premier cahet de chaque paquet sera rompu publiquement et il sera dressé un état des pièces contenues sous ce premier cahet. L'état dressé, les concurrents se retireront immédiatement de la salle de l'adjudication, et le président, après avoir consulté la commission, arrêtera la liste des concurrents agréés.

Les soumissions qui ne seraient pas accompagnées des pièces justificatives ci-dessus indiquées, ne seront point admises.

Immédiatement après, la séance redeviendra publique et le président de la commission, après avoir pris la parole, les soumissions de chaque lot seront alors ouvertes séparément et publiquement, et le soumissionnaire qui aura fait les conditions les plus avantageuses sera déclaré adjudicataire du lot pour lequel il aura soumissionné.

Dans le cas où deux ou plusieurs soumissions renfermeraient les mêmes offres et présenteraient les mêmes garanties, un nouveau concours sera ouvert, mais seulement entre les signataires de ces soumissions. Les mêmes formalités d'ouverture de soumissions seront remplies pour chacun des lots à adjudiquer.

Immédiatement après l'adjudication de tous les lots, les cautionnements provisoires ou dépôts de garantie seront rendus aux soumissionnaires non admis.

Ceux des adjudicataires seront convertis en cautionnements définitifs et conservés jusqu'à l'expiration de leurs engagements.

Les frais d'affiche, de timbre, et d'enregistrement sont à la charge des adjudicataires et seront payés de suite sur la présentation d'un état approuvé par nous.

Les devis relatifs auxdits travaux sont déposés à l'Hôtel-de-Ville (division du secrétariat), où chacun des adjudicataires a à prendre connaissance, tous les jours non fériés, de dix heures à trois heures.

M<sup>me</sup> TAVERNIER, célèbre somnambule de Paris, arrivera à Lyon le 1<sup>er</sup> décembre prochain.

*Santé à tous rendue sans médecine par la délicieuse farine de Santé Revalscire du Barry de Londres. Vendue maintenant en état torréfié, elle n'aigrit plus qu'une minute de cuisson.*

— Santé à tous par la douce Revalscire du Barry, qui guérit, sans médecine ni purge, ni frictions, les dyspepsies, gastralgies, gastralgies, flatulences, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, constipation, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, phthisie, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. 74,000 cures, y compris celles de S. S. le Pape, le duc de Plusskov, Mme la marquise de Bréhan, etc., etc.

Certificat N° 69,718.

Ticheville (Orne), 20 mars.

Ayant pris de la Revalscire pendant quelque temps et m'en étant très-bien trouvé, j'en ai donné à plusieurs personnes, à qui cela a parfaitement réussi, particulièrement aux hydrophobes ; mais en sont radicalement guéris. Pour les gens gâtés par un refroidissement, cela les arrête à la minute ; pour les rétentions d'urine et les maux d'estomac, cela produit le meilleur effet et chasse la mélancolie.

LANDEVIN, curé.

Dépêches à Lyon, Dervault, pharmacien centrale, Perisou, épicer, 57, rue Bourbon. Varvarand, épicer, rue de Lyon, Napoy frères, place de Lyon. Verpillieux-Millou, rue de Lyon, 18. Cherblanc, Champin jume et Gaget, cours Morand, 7 et 9. Redet, Perret, Poussin, Brun, Gambet, Turro, épicer, 16, rue Neuve ; Girin, Veillard, Chauramat, Fayolle frères, Armandy, Ballard et Salvaudon, Boissonnet, pharmaciens ; J. Girard, épicer-herboriste, rue Chamaiss, 14 ; Burband, épicer, rue Imbert-Colomès, 29 ; et chez les pharmaciens et épiciers. — Du Baux et Co, 26, place Vendôme, Paris.

Six fois plus nourrissante que la viande, sans échauffer, elle économise 50 fois son prix en médecine. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25 ; 1/2 kil., 4 fr. 1 kil., 7 fr. 6 kil., 32 fr. 12 kil., 60 fr.

Les *Assiettes de Revalscire* qu'on peut manger en tous temps se vendent en boîtes de 4 et 7 francs. — La *Revalscire chocolatée* rend appétit, digestion, sommeil, énergie et chaires fermes aux personnes et aux enfants les plus faibles, et nourrit dix fois mieux que la viande et que le chocolat ordinaire sans échauffer. — En boîtes de 13 tasses, 2 fr. 25 ; de 57 tasses, 60 fr., ou environ 10 c. la tasse. — Envoyé contre bon de poste.

FAITS DIVERS

L'HOMME FOSSILE.

Plusieurs salles du musée du Jardin des plantes étaient fermées depuis près d'un an pour cause de réparation et d'aménagement nouveau ; ces travaux terminés, elles viennent d'être ouvertes de nouveau au public. La nouvelle galerie se compose de six salles, où sont exposés spécialement des objets d'anthropologie ; de nombreuses photographies encadrées, représentant des hommes et des femmes de toutes les races connues ; plusieurs bustes en marbre et en bronze, et un assortiment des plus complets de momies. Nous pouvons assurer aux amateurs qu'il y en a pour tous les goûts.

Mais ce que l'on admire le plus dans cette nouvelle galerie, c'est un sujet tout à fait nouveau : un squelette d'homme fossile découvert le 26 mars 1872 par M. Rivière, dans les cavernes de Raoussou-Roussé (en Italie), connues plus communément sous le nom de Grutes de Menton.

Le squelette (qui est parfaitement naturel et non un modèle en plâtre est représenté couché, le corps ployé et à moitié pétéifié, et il offre cette particularité remarquable que la tête et les pieds sont couverts d'une infinité de petits coquillages parfaitement formés et qui ont acquis une grande dureté. L'homme-fossile est la grande nouveauté du Musée, et attire tout particulièrement l'attention des visiteurs.

INSPECTEUR PAR MONOMANIE.

On lit dans le Journal de Paris :

On croira difficilement qu'un individu, atteint de monomanie

de section. — Chausson, de Lyon. — Grasse, de Paris. — Dellet, de Paris. — Fillet, de Lyon. — Gallin-Martel, de Lyon. — Gerby-Rabaud-Pelletier, de Paris. — Mollot-Félix, de Paris. — Ronchaud, de Marseille. — Simon, de Paris.

10e section. — Bonhomme, de Lyon. — Germain et Cie, de Lyon. — Cessol, de Paris. — Lambert, de Grenoble. — Testanier, de Lyon. — Bulmet, de Bruxelles. — Chéri Entrecœur, de Lyon. — Courjon, de Lyon. — Dèdond-Doreuil, de Paris. — Ferrand, de Lyon. — Laurent, de Lyon. — Piana-Brucciani, de Saint-Etienne. — Beuve, de Paris. — Troublé, de Paris. — Ollier, de Lyon. — Arnould, de Lyon. — Auguste Bouvier, de Lyon. — Menu Hœfer, de Lyon.

Coopérative. — Bégard, ouvrier, de Lyon. — Jules Hargue, contre-maitre chez Beauvais. — Isidore Michol, dessinateur chez J. Vayson.

11e section. — Gassin, de Lyon. — Goussot, de Lyon. — Coisy, de Lyon. — Souperon et Pournier, de Lyon. — Guinogues, de Lyon. — Pétro-Orélin, de Chazay. — Fugard et Augé, de Lyon. — Les Vatin, Fugard (Loire) et Manguerais, de Saint-Galmier.

12e section. — B. Madinier, de Marseille. — Audry, de Paris. — Rousseau, de Paris. — Guyot-Mignieu, de Paris. — Touchard, de Paris. — Moulinaud, de Paris. — Boumange-Rollin, de Paris. — Villard et Fournier, de Lyon. — Parvidès et Cie, de Birmingham. — Eugène Gérard, de Paris. — Bernoux, de Paris. — Anblot et Gaudet, de Genève. — Pinaud, de Besançon. — Millaud, de Paris. — Brossier, de Lyon. — Châtelain-Lacour, de Genève. — Veyret, de Lyon. — Avril, de Trois-Fonctives (Meurthe). — Constantin, de Sarrébourg. — Klein, de Genève.

13e section. — Stocker, de Lyon. — Vénost et Cie, de Paris. — Cordier et fils, de Sens. — Leclerc, de Besançon. — Euvre Scheidecker-Humbert, de Mulhouse. — Broussard, de Lyon. — Muller et Cie, d'Ivry. — Cheu-Lamotte, d'Auxonne. — Arban, de Paris. — Verguin et fils, de Lyon. — Chêne et fils, de Paris.

14e section. — G. M'Amson, de Paris. — Alix Grenier, de Saint-Claude. — Labatier, de Lyon. — Lemouland, de Paris. — Mandillon et Refray, de Saint-Claude. — Marquis frères, de Lyon. — Pison (Emile), de Paris. — Raimond, de Paris. — Truche, de Lyon. — Théophile Vandois, de Clermont-Ferrand.

15e section. — Mancoy, de Lyon. — Lanet, de Villamond. — Aubert, de Paris. — Vially, de Lyon. — Charpentier, de Paris. — Volot, de Lyon. — Giroud, de Paris. — Douey, de Lyon. — Pillier, de Lyon. — Arragon, au Bourg-d'Oisans. — Fléu, de Liège. — Bouillon, de Lyon. — Damiens-Kirstel, de Paris. — Derray, de Lyon. — Breton, de Lyon. — Charbonnier, de Lyon. — Noël, de Paris. — Bonnard, de Bône. — Marguier, d'Alsace. — Keim Gschwing, d'Alsace. — Dumont, de Belley. — Béranget, d'Autriche.

16e section. — Dugoujon, de Lyon-Paris. — Boland, de Lyon. — Bouchol, de Voud (Prusse). — Fiersot, de Ziegler, de Paris. — Joudret, de Villars-les-Dorzières. — Martinier, de Lyon. — Prat, de Grenoble. — Touffin, de Paris. — Savin, de Paris. — Claude Franquin, de Lyon. — Milhaud fils, Trévoux (Ain).

17e section. — Ardouise, de Sevin. — Pieux-Aubert, de Clermont-Ferrand. — Brun, de Lyon. — Brigidot et Fievel, de Chambéry. — Brun, de Lyon. — Goyard, de Paris. — Claus, de Genève. — Grasse, de Paris. — Cottelle, de Lyon. — Robert, de Lyon. — Mesne et Cottelle, de Lyon. — Reynaud-Despotes, de Rive-de-Gier. — Artaud et Selves, de Neuville. — Guillet, de Lyon. — Deneausse, de Tarbes. — Mulatier-Silvan, de Lyon. — Lévy, de Lyon.

Fontenave. — Hussion, de Charleville. — Bauerfeld, de Saint-Clair. — Le Tellier, de Paris. — Haefers, de Sarguemines. — Comeaux, de Lyon. — Lebourg, de Pont-de-Berry. — Cornoy, de Paris. — Dubreuil, de Paris. — Boucher, de Fumay. — Bouland, de Paris. — Mathiez, de Fontenay. — Société métallurgique de la Vienne, de Paris. — Main et fils, de Cerdon. — Foin, de Paris. — Levret, de Paris. — Berger cadet, de Bollène. — Durschmidt, de Lyon. — Dumas, de Paris. — Jourdain, de Paris. — Degoumois, de Besançon. — Dusan, de Anzin.

18e section. — Denis, de Paris. — Beyer, de Paris. — Delaporte et Junca, de Paris. — Denet, de Paris. — Messot, de Nancy. — Terrasson, de Lyon. — Pissavy, de Lyon. — Randu, de Lyon. — Chabrier, de Lyon. — Chénaillier, de Paris. — Moulard, de Tours. — Gaudichet, de Arras. — Finaz, de Genève. — Lesaut, de Paris. — Guéret, de Paris. — Viel, de Paris. — Durafort, de Paris. — Maligné, de Paris. — Piel, de Paris. — Penant, de Paris. — Brizac, de Arras.

19e section. — Castie-Talina, de Lésignan (Aude). — Vigoroux, de Nîmes. — Giraud, de Lyon. — Marguier, de Lyon. — Meunier, de Lyon. — Charon-Roy, de Nuits (Côte-d'Or). — Angrot, de Bel-Air (Ain). — Espir, de Lyon. — Hermann-Lachapelle, de Paris. — Henry Fleury, de La Ferté-sous-Jouarre. — Perrier, de Nîmes. — Dangreville, de La Ferté-sous-Jouarre. — Cherront, de Valod (Seine-et-Marne). — Thibaudier, de Lyon. — Bulet-Lebeau, de Saint-Germain-Mont-d'Or. — Dorrel, de Buzignol. — Robert, de Montmery. — Morel, de Lyon-Vaise. — Lisleul, de Dijon. — Mesnet, de Clind-Mars. — Schuler-Nusperly (Suisse). — Arthur, de Domme. — Buffard frères, de Lyon. — Coopérative. — Benjamin, M. Gérard, de Vierzion.

20e section. — Mage aîné, de Lyon. — Hertzmann, de Liège. — Bailly, de Pont-à-l'Arche. — Repelin Corréard.

21e section. — Jugla, de Paris. — Alminana et Sarkissian. — Dally, de Lyon. — Woodfield (Angleterre). — Cabour, de Paris. — Callandard, de Lyon. — Peigne et Choupe, de Paris. — Bastie et Cie, de Toulon. — Dorel, de Grenoble. — Pinede, de Bayonne. — Bouvier-Grenier, de Marquise. — Poireaux, de Lyon. — Bel, d'Autun. — Dismurger, de Lyon. — Rouillier, de Paris. — Pajaud, d'Argentan.

22e section. — Defontaine. — Perrusson. — Fayard, Girard. — L'Association générale des ouvriers marbriers. — Aurat-Bogey et Boige. — Chollet. — Boivin. — Coreolet Jouquet. — Magaud Charf. — Debernay. — Zeller frères. — Bonhomme. — Saunier. — Soullier et Brunot. — Godonin. — Simons et Cie. — Ménard, Letacq. — Desieux. — Anderson. — Augert et Wolf.

23e section. — Poirier. — Vincent. — Charis père et fils. — Desbroses. — Rontier-Peignot. — Cayssac.

24e section. — Dubosq, de Bordeaux. — Roesch, de Lyon. — Peyroussel, de Paris. — Guérain, de Grenoble. — Michaux, de Paris. — Coreolet, de Jonquet. — Anthony, de Paris. — Savignon, de Lyon. — Massin, de Vienne (Isère). — Marc Antoine, de Lyon. — Pétillat, de Cussel. — Perrot, de Vienne (Isère).

25e section. — Sappo. — William Soper. — Coutelle, de Berne. — Fayard. — Granson. — Bonvion. — Lathoud. — Serrin, de Paris.

26e section. — Amene, de Clermont-Ferrand. — Aroud, de Lyon. — Balais, de Dole. — Baume, de Lucenay. — Bernado, de Paris. — Bouillon Mayoussé, de Lyon. — Bourgeois-Beslier, de Paris. — Bertrand, d'Annay. — Onassang-Guénou, de Paris. — Chomienne, de Lyon. — Gabet, de Saint-Mandé. — Grébel, de Rochefort. — E. Conti fils, de Livourne. — Desmales, de Lyon. — Martin Day, de Londres. — Dive, de Drouart, de Paris. — Fauchet, de Paris. — Fouque, de Nice. — Frossard, de Palerme. — Gau-

thier, de Lyon. — Gerbaud frères, de Mulhouse. — Girardin, de Nancy. — Gorniot, de Paris. — Guebaud, de Belley. — Jaille, d'Agon. — Jamet, de Gramont. — James et Sons, de Plymouth. — Jourmet, de Grasse. — Heller, de Genève. — Gros d'Autun. — Lepoit, de Serres. — Lamoussin, de Paris. — Martel, de Lyon. — Mazader et Dailloz, de Lyon. — Meynet, de Paris.

Adolphe Meyer, de Paris. — Olivier Fouque, de Marseille. — Joseph Olivier, de Marseille. — Ozier, de Lyon. — Palapant et Sons (Angleterre). — Pecol, de Saint-Chamond. — Peillonex, de Chenebourg (Suisse). — Phalphan, de Paris. — Planet, de Marseille. — Prudon, de Clichy. — Raquet, de Marseille. — Rendu, de Lyon. — Richard, de Marseille. — Ricqlès, de Lyon. — Seuchard, de Lyon. — Sevin, de Paris. — Simon, de Lyon. — Schlumberger, de Bruxelles. — Sonnet. — Saint-Julien, du comté de Saint-Ramond. — Steppens, de Londres. — Thé Salzedo, d'Espagne. — Vincent, de Marseille. — Vellekens, d'Anvers. — Uilmors-Villette, de Lou.

27e section. — Fanez, de Lons-le-Saunier. — Frier, de Valence. — Bocardo, de Gènes. — Gérard frères, de Nancy. — Lebrun, de Châteaudun. — Marandon d'Anguy. — Trachet, de Meudon. — Thierry, de Luxeuil. — Soirel, de Moulins. — Zimmermann, de Lyon. — Desoudun et Perrier, de Lyon. — Déous, fils, de Sens. — Victor Dougé. — Lerrot, de Dijon. — Garde, d'Avignon. — Lacoing, de Lyon. — Leleuvre et Delvante, de Paris. — Maysonnier, d'Annonay. — Michel et Vici, de Carpentras. — Grandet de Massennes. — Mable, de Nice. — Anglo-Weiss (Suisse). — Maudet, de Tarare. — Quet, de Lyon. — Baudet, de Saint-Laurent. — Droune, de Paris. — Viard, de Paris. — Schnée-gans, de Strasbourg. — Mercier, (Basses-Pyrénées). — Lillia Edwards, de Londres. — Peyron, de Quimper. — Aumont, de Gravelle. — Cassegrin, de Nantes. — Torrie-Brunet, des Villages. — Paul Maunin, de Salern. — Remondet, de Lucenay. — Augereau, de Nantes. — Jean Alo, de Nice. — Barcis, de Colmar. — Emile Beschoff, de Colmar. — Stier, de Lyon. — Bourcier de Lyon. — Goisson, de

Grasse. — Poveos, de Barcelone. — Avigors, de Nice. — Savard, de Châtelaine. (La suite prochainement).

Rectifications. — Médailles d'or. 18e section. — G. Hermann, machines à chocolat, de Paris.

Médailles d'argent. 27e section. — MM. Bizonard-Grosbois de Semur, au lieu de Bizonard de Grosbois. — Briolet frères de Saint-Hippolyte, au lieu de Briolet père — Dorzières, au lieu de Dorzières-Mouzier. — Pichonnet frères de Saulieu, au lieu de Pichonnet frères. — Beloin (Clément), au lieu de Clément et Beloin. — Chollet et Lecerf, au lieu de Châtel-Lecerf. — Gouffon, Duc et Cie, au lieu de Gouffon, Din et Cie. — Hosier, au lieu de Rossier. — Simon Ulmo, au lieu de Suan Ulmo. — J. Bousserand, de Dijon, au lieu de Bousserand, de Dijon. — Gouraud père et Imbert, au lieu de Gouraud. — Verve Chapot et fils, de Chambéry, au lieu de Chaffrot et fils. — Robelin, de Lonsjumeau, au lieu de Robelin de Lonsjumeau. — J. Bousserand, de Dijon, au lieu de Bousserand, de Dijon. — Tétaz, au lieu de Tétaz.

Médailles de bronze. 15e section. — Omission. — Bruel J., rue Mercière, 82.

En raison. — Dans le compte-rendu des récompenses de l'Exposition (1re section) nous avons indiqué par erreur maison Meynard et Cie de Labret, comme ayant obtenu une médaille d'argent; c'est la maison Hilarion-Maynard et Cie, de Valréas, qui a obtenu cette médaille.

C'est également à cette maison que le Congrès viticole et sérénicole avait accordé une médaille d'argent et non de bronze, comme nous l'avions imprimé.

Dans notre numéro du 18 novembre courant, 3e liste des récompenses décernées par le jury de l'Exposition universelle de Lyon, 39e section : Enseignement, nous avons omis d'insérer le nom de M. Senocq, qui prenait sa place après M. Thibaudier et Boit, de Lyon.

Nous avons omis le nom de MM. Buffard frères, de Lyon (classe 23), comme ayant obtenu une médaille d'argent pour une nouvelle machine à laver et étirer les soies.

Contingent public des Soies de Lyon, du 15 au 22 novembre 1872.

| SOIES         | FRANCE | ÉTRANGER | TOTAL |
|---------------|--------|----------|-------|
| ORGANISINS    | 109    | 162      | 271   |
| TRAMES        | 192    | 247      | 439   |
| GRÈGES        | 162    | 247      | 409   |
| BALLOTS PESÉS | 162    | 247      | 409   |
| TOTAL         | 563    | 696      | 1259  |

VALENCE, 20 et 21 novembre.

| SOIES         | FRANCE | ÉTRANGER | TOTAL |
|---------------|--------|----------|-------|
| ORGANISINS    | 109    | 162      | 271   |
| TRAMES        | 192    | 247      | 439   |
| GRÈGES        | 162    | 247      | 409   |
| BALLOTS PESÉS | 162    | 247      | 409   |
| TOTAL         | 563    | 696      | 1259  |

SAINT-ÉTIENNE, 22 novembre 1872.

| SOIES         | FRANCE | ÉTRANGER | TOTAL |
|---------------|--------|----------|-------|
| ORGANISINS    | 109    | 162      | 271   |
| TRAMES        | 192    | 247      | 439   |
| GRÈGES        | 162    | 247      | 409   |
| BALLOTS PESÉS | 162    | 247      | 409   |
| TOTAL         | 563    | 696      | 1259  |

AVIGNON, 22 novembre.

| SOIES         | FRANCE | ÉTRANGER | TOTAL |
|---------------|--------|----------|-------|
| ORGANISINS    | 109    | 162      | 271   |
| TRAMES        | 192    | 247      | 439   |
| GRÈGES        | 162    | 247      | 409   |
| BALLOTS PESÉS | 162    | 247      | 409   |
| TOTAL         | 563    | 696      | 1259  |

AURANGES, 22 novembre.

| SOIES         | FRANCE | ÉTRANGER | TOTAL |
|---------------|--------|----------|-------|
| ORGANISINS    | 109    | 162      | 271   |
| TRAMES        | 192    | 247      | 439   |
| GRÈGES        | 162    | 247      | 409   |
| BALLOTS PESÉS | 162    | 247      | 409   |
| TOTAL         | 563    | 696      | 1259  |

Opérations de décreusage. 12e. Dernier numéro placé. 294. Total du 1er au 22. 24553.

**BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE**  
du 24 novembre  
PAR ROULADE, ING. OBTIEN

THERMOMÈTRE PRESS. ÉTAT. VENT.  
minima maxima baromètre du ciel 17 h. du m.

4 11° 4 11° 0,736 couvert S

Hauteur de la Seine au-dessus de l'écluse. 3.03  
Sa température. 10.0  
Hauteur du Rhône au-dessus de l'écluse. 4.00  
Sa température. 10.0  
Quantité d'eau tombée à Lyon du 1er au 22 novembre. 0.017

**SPECTACLES DU 25 NOVEMBRE**

THEATRE DU GYMNASSE, QUAI SAINT-ANTOINE  
LES ENFANTS, comédie en 3 actes.  
LES AVOUÉS, comédie-vaudeville en 3 actes.  
UNE FEMME QUI DÉGÂTE, vaudeville en 1 acte.  
On commencera à 7 heures 1/2.

**PALAIS DE L'ALCAZAR**  
Tous les soirs, à 8 h. précises, représentation du  
45 chevaux CIRQUE CLOTTI 70 personnes  
Travail de haute école par les pur-sang Gora, Emir, Cokenill, présentés par M. Clotti.  
Exercices équestres de M. Ashby, V. Lambert, Richter, Jeanette, et de M. A. Loyal, Gasson, Ashby, etc. — Les Clowns Virtuosos. — Grands exercices d'aérobisme et de force par les familles Bedini et Castagna.

**MISS VICTORIA**  
la célèbre vélocipédiste aérienne, qui traverse sur un vélocipède la coupole de l'Alcazar sur un câble tendu à 15 mètres d'élévation.  
Clowns comiques, animaux savants, etc., etc.

**OBLIGATIONS**  
**DES CHEMINS DE FER OTTOMANS**  
Tirage du 1er décembre. — 50 lots : 800,000 fr.  
GROS LOT : 600,000 FR.  
En versant dix francs pour 1 obligation ou quarante francs pour 3 obligations, chez M. COCHARD, changeur, 6, rue de Lyon, on participe aux chances du susdit tirage. 4475

**DENTISTES AMÉRICAINS**  
32, rue de Lyon, 32 2855  
IMPRIMERIE H. STORCK,  
rue de l'Hôtel-de-Ville, 78. — LYON.

ANNONCES LEGALES, JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

Etude de Me Charles DIDIER, avoué à Lyon, place de Lyon, numéro 53.

**VENTE**  
par licitation avec les concours des étrangers, devant le tribunal civil de Lyon, en un seul lot :

1° D'une maison, sise à Lyon, montée du Garillan, 11, ayant caves, rez-de-chaussée et quatre étages, avec cour et jardin sur le derrière.

2° D'une autre maison, sise à Lyon, montée du Garillan, 13, ayant caves, rez-de-chaussée et trois étages, avec cour et jardin sur le derrière.

Revenu total des deux maisons. 3,600 fr.  
Mise à prix. 25,000 fr.

Adjudication au samedi quatre décembre mil huit cent soixante-douze, à midi.

Nota. — Pour plus amples renseignements s'adresser :  
1° A Me Didier, avoué, place de Lyon, 53, pour suite à 4553  
2° Et à Me Néard, avoué, rue de l'Hôtel-de-Ville, 83, colicitant. 4553

**ON DEMANDE un associé ou commanditaire**, avec apport de 5,000 à 6,000 fr. pour une industrie sérieuse et lucrative. S'adresser à l'Agence générale de publicité, 14, rue Confort. 4527

**TARNAVASSI** brochure, rue Perrandière, 6

**LA VELOUTINE**  
Ch. FAY  
Se trouve chez tous les Coiffeurs et Parfumeurs

SERVICE DES SUBSISTANCES MILITAIRES

**ACHAT DE DENRÉES**

Le samedi sept décembre 1872, il sera procédé, à deux heures de relevée, à l'adjudication publique, sur soumissions cachetées, d'une fourniture de :

3,000 quintaux métriques de foin.  
2,000 quintaux métriques de paille.  
1,000 quintaux métriques d'avoine.

à livrer dans le magasin militaire de la place de Lyon.

L'insistance et le cahier des charges relatifs à cette adjudication sont déposés dans les bureaux de la sous-intendance militaire (rue Saint-Hélène, n° 33), où le public sera admis à en prendre connaissance.

**MALADIES CHRONIQUES**  
vices du sang, cancers du sein, épilepsie, ulcères, asthmes, catarrhes, rhumatismes, toux, maladie de la peau, de la poitrine, de l'estomac, du cœur, du foie et des voies urinaires.

ON NE PAIE les honoraires qu'après la guérison. Telle est la garantie donnée par le docteur Rolhe, médecin homéopathe, 42, rue d'Amsterdam, à Paris. — Par correspondance, affranchir. 4414

**MALADIES CONTAGIEUSES ET DE LA PEAU**  
AGUES OU CHRONIQUES LES PLUS RÉBELLES  
Dont le traitement aurait été infructueux  
Guéries radicalement par le ROB-SAVARESI perfectionné  
Dépuratoire-tonique, Régénérateur du sang et des humeurs  
Entièrement VÉGÉTAL, il remédie aux accidents mercuriels

Expéditions par correspondance

S'adresser à M. TOUSSAINT, chimiste, pharmacien de 1re cl. RUE PIZAY, 12, au premier étage, près de l'Hôtel-de-Ville, à Lyon.

**MALADIES DE L'ESTOMAC et des INTESTINS**  
sont toujours guéries par la

**LIQUIDE DE BESSON**  
au sirop d'écorce d'orange amère. Les expériences faites de puis dix ans ont établi d'une façon irrécusable la valeur du Sirop de Pepsine Besson, comme digestif et anti-nerveux. Il calme en peu de jours les vomissements spasmodiques, tiraillements, douleurs ou crampes d'estomac, et facilite le digest en sollicitant la sécrétion du suc gastrique. Il est employé avec le plus grand succès toutes les fois qu'il y a irritation d'intestins, soit constipations opiniâtres ou diarrhées chroniques, etc. Prix : 2 francs.

Dépôt, pharmacie BESSON, cours Morand, 12, à Lyon, et dans toutes les principales Pharmacies et Drogueries.

**LES ANNONCES ET LES ABONNEMENTS**  
sont reçus aux bureaux du Journal, rue de l'Hôtel-de-Ville, 41

**41 RUE DE L'HOTEL-DE-VILLE 41**

**A LOUER**  
en totalité ou en partie  
**UN VASTE LOCAL**  
situé au centre des affaires  
AYANT 17 CROISEES DE FACADE  
AU PREMIER AU-DESSUS DE L'ENTRESOL  
S'y adresser  
**41 RUE DE L'HOTEL-DE-VILLE 41**

# BOURSE DE PARIS — Samedi 23 Novemb. (de midi 1/2 à 3 h.)

| RENTES ET ACTIONS<br>AU COMPTANT ET A TERME |         | Précéd.<br>clôture | Dernier<br>cours | OBLIGATIONS                            | Précéd.<br>clôture | Dernier<br>cours |
|---------------------------------------------|---------|--------------------|------------------|----------------------------------------|--------------------|------------------|
| 3 0/0.....                                  | cpt     | 52 90              | 53 10            | Trésor, r. 500 int. 20 fr. j. janvier. | 421 25             | 421 25           |
| Jouissance janvier.....                     | 31      | 52 55              | 53 05            | Seine, r. 225 fr. int. 9 fr. id.       | 206 25             | 207 00           |
| 5 0/0 Empr. j. août.....                    | cpt     | 83 80              | 84 45            | Ville de Paris 1855-60 r. 500 j. sept. | 375 50             | 375 50           |
| Jouiss. nov.....                            | 31      | 85 90              | 86 45            | V. de Paris 1855-60 325 f. j. août.    | 435 50             | 437 50           |
| D. Esc. j. janvier.....                     | cpt     | 83 80              | 84 45            | V. de Paris 1869 r. 400 j. janv.       | 275 50             | 273 75           |
| 0 Empr. 1872, 14 f. 50 p. cpt.              | 31      | 85 90              | 86 45            | V. de Paris 1871 3/4 r. 400 j. janv.   | 242 50             | 243 75           |
| Jouiss. 16 août.....                        | 31      | 85 90              | 86 45            | Ville de Bordeaux, int. 3 fr. nov.     | 79 50              | 80 00            |
| 4 1/2 0/0 j. 22 sept.....                   | cpt     | 75 50              | 75 50            | Ville de Lille 1860.....               | 91 50              | 92 00            |
| Banque de France.....                       | 4595 50 | 4595 50            | 4600 00          | id. id. 1868.....                      | 86 50              | 87 00            |
| Comptoir d'escompte.....                    | cpt     | 607 50             | 610 00           | Ville de Roubaix.....                  | 36 50              | 36 50            |
| 500 f. j. février.....                      | 31      | 605 00             | 610 00           | V. de Bruxelles 1862, int. 3 f. mars   | 103 50             | 104 00           |
| Crédit agricole.....                        | cpt     | 495 50             | 495 50           | V. de Bruxelles 1868, id. janv.        | 445 50             | 450 00           |
| Crédit foncier.....                         | cpt     | 857 50             | 857 50           | Foncières 4 0/0 1er j. novem.          | 445 50             | 450 00           |
| 500 fr. — 250 fr. p. ....                   | 31      | 850 00             | 852 50           | id. id. 109.....                       | 83 50              | 84 00            |
| Société générale alg.....                   | cpt     | 487 50             | 487 50           | id. id. 1863.....                      | 430 50             | 431 00           |
| Créd. indust. 500 fr. — 125 fr.             | 31      | 630 00             | 630 00           | id. 3 0/0.....                         | 395 50             | 392 50           |
| Crédit mobilier.....                        | cpt     | 417 50             | 417 50           | id. 0/0.....                           | 81 50              | 82 00            |
| 500 fr. — 250 fr. p. ....                   | 31      | 420 00             | 425 00           | Communales.....                        | 322 50             | 322 50           |
| Société de Dépôts, J. nov.....              | cpt     | 550 00             | 545 00           | id. 5.....                             | 66 50              | 66 50            |
| Société générale.....                       | cpt     | 568 25             | 567 50           | Alger, 6 0/0 r. 150 f. j. août.        | 103 50             | 101 00           |
| 500 fr. — 250 fr. p. ....                   | 31      | 565 00             | 565 00           | id. 5 0/0.....                         | 415 50             | 412 50           |
| Crédit lyonnais.....                        | cpt     | 635 00             | 635 00           | Foncière coloniale 5 0/0 r. 500 fr.    | 475 50             | 475 50           |
| 500 fr. — 250 f. p. J. janv.                | 31      | 638 75             | 639 00           | id. 6 0/0 r. 600 fr. janv.             | 345 50             | 345 50           |
| Est.....                                    | cpt     | 508 75             | 510 00           | Orléans 1843, 4 0/0.....               | 940 00             | 940 00           |
| 500 fr. j. nov.....                         | 31      | 508 75             | 512 50           | Rouen 47-49, 5 0/0.....                | 935 00             | 935 00           |
| Paris-Lyon-Méditerran.....                  | cpt     | 822 50             | 823 75           | Havre 1854, 5 0/0.....                 | 890 00             | 890 00           |
| 500 fr. j. novembre.....                    | 31      | 825 25             | 825 25           | Lyon 1854-54, 5 0/0.....               | 970 00             | 970 00           |
| Midi.....                                   | cpt     | 575 00             | 577 50           | Orléans 1854-54, 5 0/0.....            | 970 00             | 970 00           |
| 500 fr. j. juillet.....                     | 31      | 577 50             | 577 50           | Est 5 0/0, à 650 fr. j. janv.          | 442 50             | 442 50           |
| Nord.....                                   | cpt     | 960 00             | 965 00           | Bâle 5 0/0, p. l'Etat. janv.           | 455 50             | 455 50           |
| 400 fr. j. juillet.....                     | 31      | 961 25             | 970 00           | Médit. 5 0/0, p. l'Etat. oct.          | 475 50             | 467 50           |
| Orléans.....                                | cpt     | 812 50             | 807 50           | Bourbonnais.....                       | 272 75             | 274 00           |
| 500 fr. j. octobre.....                     | 31      | 810 00             | 810 00           | Médit. 1852-55, gar. id.               | 297 50             | 295 00           |
| Gaz.....                                    | cpt     | 497 50             | 497 50           | Nord.....                              | 289 50             | 289 50           |
| Ouest.....                                  | cpt     | 670 00             | 670 00           | Victor-Emman. id.                      | 275 50             | 275 50           |
| 500 fr. j. octobre.....                     | 31      | 673 75             | 671 25           | Victor-Emman. gar oct.                 | 262 25             | 262 25           |
| Cr. transatlantique.....                    | cpt     | 245 00             | 245 00           | Grand-Central.....                     | 275 50             | 275 50           |
| 500 fr. j. juillet.....                     | 31      | 245 00             | 245 00           | Genève 1855.....                       | 267 50             | 267 50           |
| Canal de Suez.....                          | cpt     | 408 75             | 415 50           | Lyon 1857.....                         | 267 50             | 266 25           |
| 500 fr. j. janvier.....                     | 31      | 408 75             | 417 50           | Lyon fusion.....                       | 272 50             | 272 50           |
| Suez. — Délégations.....                    | cpt     | 382 50             | 385 00           | Lyon 1866.....                         | 266 50             | 267 50           |
| Espagne 3 0/0 extérieur.....                | 31      | 30 50              | 293 4            | Quest, g. p. l'Etat. janv.             | 270 50             | 271 00           |
| Jouissance juillet.....                     | 31      | 104 1/2            | 104 1/2          | Midi, g. p. l'Etat. id.                | 270 50             | 270 50           |
| Etats-Unis 5 0/0.....                       | cpt     | 104 1/2            | 104 1/2          | Est, g. p. l'Etat. janv.               | 270 50             | 270 50           |
| 500 fr. j. nov.....                         | 31      | 67 00              | 67 00            | Ardenne, g. p. l'Etat. janv.           | 264 50             | 265 00           |
| Jouissance novembre.....                    | 31      | 67 00              | 67 00            | Dauphiné, g. p. l'Etat. id.            | 269 50             | 267 50           |
| 500 fr. j. janvier.....                     | 31      | 67 00              | 67 00            | Charentes.....                         | 253 50             | 255 00           |
| Dette turque 5 0/0.....                     | cpt     | 54 80              | 54 80            | Vendée.....                            | 243 50             | 245 00           |
| Crédit foncier d'Autriche.....              | cpt     | 965 50             | 965 50           | Romains.....                           | 181 50             | 185 00           |
| 500 fr. j. janvier.....                     | 31      | 965 50             | 970 00           | Saragossa.....                         | 213 50             | 208 75           |
| Crédit mob. espagnol.....                   | cpt     | 500 00             | 500 00           | Paris-Lyon-Méditerran.....             | 187 50             | 187 50           |
| 500 fr. j. janvier.....                     | 31      | 500 00             | 501 25           | Nord de l'Espagne.....                 | 202 50             | 202 50           |
| Autrichiens.....                            | cpt     | 735 50             | 735 50           | Quest, rev. var. oct. 71               | 197 50             | 198 75           |
| 500 fr. j. nov.....                         | 31      | 735 50             | 735 50           | Portugais.....                         | 265 50             | 265 50           |
| Autrichiens nouveaux.....                   | cpt     | 777 50             | 782 50           | Eaux, int. 15 fr. r. à 500 fr. j.      | 420 00             | 420 00           |
| 500 f. 200 f. p. j. janvier.....            | 31      | 467 50             | 467 50           | Gaz parisien, int. 25 fr. ....         | 376 25             | 376 25           |
| Sud-Autrichien-Lombard.....                 | cpt     | 471 50             | 471 25           | Transatlant., int. 25 fr. 500 f. ....  | 408 75             | 410 00           |
| 500 fr. j. nov.....                         | 31      | 471 50             | 471 25           | Suez, int. 25 fr. r. à 500 fr. ....    | 483 75             | 485 00           |
| Nord de l'Espagne.....                      | cpt     | 116 25             | 115 50           | Tabacs d'Italie, int. 27 fr 50.....    | 160 00             | 160 00           |
| 500 fr. — J. janv. 1865.....                | 31      | 147 50             | 141 25           | Foncière suisse 5 0/0.....             | 160 00             | 160 00           |
| Romains. — J. oct. 1865.....                | 31      | 147 50             | 141 25           |                                        |                    |                  |